

FAÇONNER UN NOUVEL AVENIR



FAÇONNER UN NOUVEL AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2015-2016



Conseil des arts
du Canada

150 rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Canada Council
for the Arts

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Canada

Publié au Canada. Cat. No de cat. : K21-1F-PDF, ISSN: 1493-5589

Le 59^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et autres services sont affichés sur le site web du Conseil.

La violoncelliste Cris Derksen mélange les sons des symphonies classiques à ceux de la musique traditionnelle des pow-wow. En janvier 2016, elle a offert une prestation lors d'une réception donnée par le Conseil des arts à la conférence de l'Association of Performing Arts Presenters à New York. Photo : avec l'aimable autorisation de Nadya Kwandibens, Red Works Photography

Mandat

Organisme national et public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. »

Le Conseil fait valoir et soutient financièrement l'excellence artistique en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements. Il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante diversifiée qui suscite l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts, enrichit leurs communautés et atteint les marchés internationaux.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Relevant du Conseil des arts, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO, afin de contribuer à un avenir de paix, d'équité et de durabilité pour les Canadiennes et Canadiens. La Banque d'art du Conseil fait la prestation de programmes de location d'œuvres d'art contemporain et aide à faire avancer l'engagement du public envers les arts contemporains.

Le Conseil des arts est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres de son conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement, et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

Table des matières

- 02** Message du président
- 04** Message du directeur et chef de la direction
- 06** Commentaires et analyse de la direction
- 28** Gouvernance
- 34** États financiers



**« LA TRANSFORMATION DU CONSEIL,
CONJUGUÉE À L'AUGMENTATION DE
SON FINANCEMENT, NOUS DONNE UNE
FORMIDABLE OCCASION DE RENFORCER
NOTRE IMPACT SUR L'ÉCOSYSTÈME DES
ARTS ET DE LA CULTURE ET, EN FIN DE
COMPTE, AUPRÈS DE TOUTES LES
CANADIENNES ET DE TOUS LES CANADIENS. »**

Message du président

En tant qu'entrepreneur, je sais à quel point il est important d'être prêt à saisir les occasions lorsqu'elles se présentent. Pour le Conseil des arts, l'année 2015-2016 a donné lieu à une rencontre exceptionnelle entre préparation et occasion. En effet, au cours de cette année, le Conseil a pris des mesures importantes en vue de sa transformation, et il a vu le gouvernement fédéral annoncer le réinvestissement historique dans les arts en mars 2016. Cela a donné lieu à une formidable occasion de renforcer son impact sur l'écosystème des arts et de la culture et, en fin de compte, auprès de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

De toute évidence, je suis très optimiste quant à l'avenir du Conseil des arts. Son conseil d'administration fait preuve d'un leadership fort et dynamique; son personnel est dévoué et compétent; et les intervenants avec lesquels il évolue – le secteur des arts, le gouvernement et le public – soutiennent sa vision et la plus-value qu'il apporte à notre pays.

Toutefois, cette occasion pour le Conseil s'accompagne d'attentes et de responsabilités accrues, notamment en raison de l'accent mis par le gouvernement fédéral sur le respect des engagements et l'obtention de résultats. Les indicateurs dans le présent Rapport annuel illustrent bien que le Conseil a réussi à respecter les engagements de son précédent Plan stratégique et qu'il occupe une excellente position pour donner suite aux priorités de son Plan stratégique actuel, lancé en avril 2016. En d'autres termes, le Rapport annuel montre clairement comment nous sommes parvenus là où nous sommes et laisse entrevoir notre avenir.

En 2015-2016, le Conseil a soutenu financièrement près de 4 300 artistes et organismes artistiques dans plus de 1 900 communautés dans tout le Canada. Une analyse plus poussée de ces chiffres permet de constater que le Conseil a continué de faire des progrès en matière d'équité en ouvrant des portes aux artistes et aux publics de diverses communautés. Il a continué à accroître son impact en établissant des partenariats et en renforçant

sa propre capacité organisationnelle. Et surtout, il a été fidèle à son engagement de devenir un organisme tourné vers l'avenir et de placer les arts au cœur des conversations publiques portant sur des enjeux d'actualité comme les technologies numériques, le développement durable et le développement humain.

Le présent Rapport annuel raconte une histoire importante qui va bien au-delà de la mesure des progrès et des réalisations du Conseil au cours de la dernière année. Il s'agit de l'histoire percutante d'un organisme qui se transforme afin de façonner un brillant avenir pour les arts au Canada au bénéfice de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.



Pierre Lassonde, C.M., O.Q.
Président



**« AUJOURD'HUI, J'AI LA CERTITUDE
QU'ON PEUT COMMENCER À
ÉCRIRE UN NOUVEAU CHAPITRE
DE L'HISTOIRE ARTISTIQUE ET
CULTURELLE DE CE PAYS. »**

Message du directeur et chef de la direction

Le Conseil des arts du Canada et le monde des arts se préparent à vivre un moment historique. L'année 2015-2016 est sans contredit une année charnière; une année de grande transformation où les perspectives d'avenir s'avèrent plus que jamais stimulantes. Le Rapport annuel montre clairement à quel point cette année a servi à préparer le terrain de cette transformation majeure.

Ce fut bien sûr une année de grande synergie. Nous avons en tête une stratégie pour redonner aux arts une place majeure dans la société, et l'investissement culturel sans précédent du nouveau gouvernement fédéral va permettre à notre stratégie de se matérialiser. Le doublement progressif de l'allocation parlementaire sur cinq ans s'aligne parfaitement sur notre nouveau plan stratégique 2016-2021. Aujourd'hui, nous sommes dans une position avantageuse pour augmenter l'impact de nos différentes actions.

Amorcé il y a deux ans, le travail de transformation du Conseil s'est poursuivi en 2015-2016. À la fin de cette année, nous aurons terminé la refonte de notre modèle de financement. C'était un travail colossal de revoir non seulement l'ensemble des programmes, mais aussi de planifier une transition harmonieuse tant à l'interne que pour les artistes et les organismes qui comptent sur notre soutien. Nous avons donc communiqué régulièrement nos avancées et poursuivi le travail sur un des outils clés de ce nouveau modèle, soit le portail. Ce portail va permettre aux artistes et aux organismes de faire leurs demandes de subvention en ligne.

Là aussi, nous avons mis les bouchées doubles pour que le contenu et les interfaces graphiques soient prêts à temps pour accueillir les prochains demandeurs.

Parallèlement, nous avons conçu notre Plan stratégique quinquennal. Les commentaires, réponses et suggestions des 4 220 personnes qui ont répondu à notre sondage en janvier 2016 nous ont aidés à bien cibler les engagements et les mesures pour les livrer et en rendre compte. Dès l'annonce du doublement de notre budget, nous avons été en mesure de soumettre au Conseil du Trésor une présentation détaillée de nos programmes d'investissement.

L'année a aussi été marquée par une volonté de créer une meilleure synergie entre les mandats et les priorités du Conseil et l'action de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO). Nous partageons avec tous les partenaires de la CCUNESCO une volonté commune d'améliorer l'état de notre monde, de miser sur un engagement citoyen croissant et d'être en phase avec notre société. Plusieurs enjeux communs nous tiennent aussi à cœur, plus précisément ceux liés à la jeunesse, à l'émancipation des peuples autochtones, à la promotion de la diversité et à l'importance du numérique, pour n'en nommer que quelques-uns.

Cette année, nous avons aussi réussi à mettre sur pied l'initiative Bienvenue aux arts pour les réfugiés syriens et le programme {Ré}conciliation qui mise

sur le pouvoir des arts pour {ré}concilier passé et avenir et susciter de nouveaux dialogues entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada.

À cela s'est aussi ajoutée la création de l'ambitieux projet Nouveau chapitre lancé en mai 2016. Avec un investissement ponctuel de 33,4 millions de dollars, ce programme soutiendra des projets artistiques d'envergure au Canada en 2017 et au-delà.

Tous ces changements me permettent d'affirmer que nous sommes à l'aube d'une renaissance des arts. C'est parce que nous sommes parvenus à actualiser notre mandat d'organisme public au service de toute la communauté artistique et de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens que nous pouvons célébrer aujourd'hui ce nouveau départ. Par-dessus tout, nous sommes déterminés à remettre les arts à l'avant-plan pour qu'ils puissent enrichir notre société. Ce nouvel avenir pour les arts, nous avons commencé à le façonner avec tous nos employés et employées et tous nos partenaires.



Simon Brault, O.C., O.Q.
Directeur et chef de la direction

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Le Conseil des arts du Canada renforce la pratique artistique professionnelle et met le public en contact avec les arts. Ses plans stratégique et d'entreprise, Resserrer les liens 2011-2016 énoncent cinq résultats stratégiques. Ces résultats sont analysés dans ce rapport.

Cette année a été une année de profondes transformations au Conseil. Au cours de la période 2015-2016, le Conseil a amorcé sa réflexion sur les années à venir en élaborant son nouveau Plan stratégique 2016-2021 : Façonner un nouvel avenir. Le présent rapport tient donc compte des nouvelles priorités du Conseil pour 2016-2021.

Afin d'interpréter ces résultats, il est important de reconnaître que les investissements du Conseil dans le domaine des arts s'inscrivent dans un vaste système de soutien et d'influence, dont font partie les organismes subventionnaires des secteurs publics et privés, ainsi que les revenus gagnés. Le Conseil contribue à divers degrés aux résultats, mais les mesures peuvent aussi être influencées par des facteurs indépendants du contrôle du Conseil.

**INVESTIR DANS LA
CRÉATIVITÉ MÈNE
À UN AVENIR
MEILLEUR POUR
NOUS TOUS**

UN AVENIR PROMETTEUR POUR LES ARTSⁱ

46 %

Augmentation des dons versés pour les arts et la culture entre 2007 et 2013

+1,8 G\$

Nouveaux investissements fédéraux dans les arts et la culture (2016-2021), dont 550 M\$ au Conseil des arts du Canada

3 %

Contribution des arts et de la culture au PIB du Canada en 2014

Faits saillants

Façonner l'avenir

Le 22 mars 2016, le gouvernement fédéral a fait une annonce historique : le doublement du budget du Conseil au cours des cinq prochaines années. Combiné au nouveau plan stratégique du Conseil et à la mise en œuvre de son nouveau modèle de financement du Conseil, cet investissement ouvre la porte à une renaissance des arts au Canada et aura de profondes répercussions sur les subventions, les prix et les partenariats du Conseil.

Le Conseil reconnaît que le monde a grandement évolué depuis le dernier plan stratégique, et la transformation déjà en cours lui confèrera une souplesse, une adaptabilité et une capacité plus grandes pour répondre aux nouvelles priorités et aux nouveaux défis qui se présentent.

Nouveau modèle de financement

En juin 2015, le Conseil a dévoilé son nouveau modèle de financement des arts au Canada qui sera en vigueur en avril 2017. Ce dernier regroupera les quelque 140 programmes actuels en six programmes nationaux de subventions, fondés sur les résultats. Le nouveau modèle de financement appuiera :

- une approche plus stratégique du soutien à la création et à la diffusion d'œuvres dans une logique d'excellence artistique;
- les artistes canadiens plus efficacement et plus directement;
- le développement d'une diversité d'organismes artistiques visant les plus hauts standards d'excellence artistique et d'activité professionnelle, et cela, avec flexibilité et efficacité.

En décembre 2015, le Conseil a publié les détails du nouveau modèle de financement, notamment les objectifs, les éléments et les critères d'évaluation des programmes. Au cours de l'hiver 2016, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son nouveau modèle de financement en tenant compte des besoins de la communauté artistique.

Plan stratégique

Le Conseil a lancé son processus de planification stratégique lors de son Assemblée publique annuelle, en janvier 2016. Le processus consistait à mener des consultations publiques pour recueillir les commentaires et les perspectives propres à la communauté. Les thèmes du nouveau plan stratégique ont été annoncés en janvier et ont fait l'objet de ces consultations. Ces thèmes ont conduit à quatre engagements que le Conseil respectera au cours des cinq prochaines années :

- augmenter son soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts;
- accentuer la qualité, la portée et le partage de l'art au Canada grâce au numérique;
- investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun;
- accroître le rayonnement de la création d'ici et de nos artistes à l'international.

Chacun de ces engagements s'accompagne de mesures précises afin que le Conseil puisse atteindre ses objectifs en matière d'équité et soutenir les artistes et le public de la prochaine génération. Ces engagements seront essentiellement réalisés par l'entremise des six nouveaux programmes de subventions et quelques initiatives ciblées.

Recherche numérique

La technologie numérique continue d'estomper les frontières entre le public et l'artiste, entre le professionnel et l'amateur et entre ce qui est commercial et ce qui est à but non lucratif. Le Conseil reconnaît que les artistes canadiens n'ont pas la présence et le rayonnement en ligne qu'ils méritent et qu'ils doivent être soutenus davantage pour prospérer dans cet environnement en constante évolution. Au début de 2016, le Conseil a lancé un projet de recherche pour

mieux comprendre les besoins et les défis du secteur artistique professionnel relatifs aux technologies numériques. Cela permettra de jeter les bases de la stratégie numérique du Conseil des arts, qui sera conçue et mise en œuvre au cours des prochaines années.

Arts autochtones : une nouvelle relation, un avenir commun

Les enjeux autochtones demeurent au centre des préoccupations. La publication du rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation en juin 2015 recommandait au Conseil des arts « d'établir, en tant que priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation ».

Avant même cette publication, le Conseil avait mis en place son initiative novatrice {Ré}conciliation, qui appuie les collaborations artistiques entre les artistes autochtones et non autochtones. Cette initiative est le résultat d'un partenariat entre le Conseil, la Fondation de la famille J.W. McConnell et Le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada. Après le succès du premier concours, le Conseil s'est engagé à poursuivre cette initiative en 2016-2017 en réaffirmant sa conviction du rôle essentiel des arts pour aborder les importants problèmes actuels.

En outre, dans la conception du programme du nouveau modèle de financement Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis (en vigueur dès avril 2017), le Conseil soutient une approche personnalisée qui respecte et reconnaît l'expression artistique, les protocoles culturels, les droits, les traditions et la vision du monde des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Les arts du Canada dans le monde

La vie contemporaine au Canada et dans le monde se caractérise de plus en plus par la dimension mondiale des problèmes actuels et le flux rapide d'informations qui rend les frontières nationales plus perméables. L'intérêt croissant pour l'art canadien à l'étranger est manifeste. Les voix canadiennes et les artistes canadiens sont en demande. Par l'entremise du programme Rayonner à l'international, qui sera mis en œuvre en 2017, et grâce à d'autres initiatives, le Conseil œuvre à accroître le profil des artistes canadiens à l'étranger et veille à ce que ces artistes aient la capacité de répondre à une telle demande. Le Conseil collabore avec des partenaires au sein du gouvernement et dans le secteur des arts afin de renouveler l'engagement du Canada envers la diplomatie et les échanges culturels. La Commission canadienne pour l'UNESCO est un partenaire clé dans la réalisation de cet engagement.

Gouvernement et contexte politique

L'année 2015-2016 a également été une année de transformation quant au soutien du gouvernement pour les arts au Canada. Les crédits supplémentaires du gouvernement fédéral alloués au Conseil des arts découlent de l'engagement du gouvernement d'investir 1,9 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années dans le secteur culturel canadien pour créer des emplois, renforcer l'économie et faire connaître les voix canadiennes à l'échelle internationale. Sur le plan provincial, les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick ont annoncé des réductions de leur financement dans les arts et la culture, tandis que d'autres provinces et territoires ont annoncé de nouvelles politiques et stratégies en matière de culture, dont la Stratégie sur l'économie créative de la Colombie-Britannique et le nouveau cadre stratégique de la culture et du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest.

EN BREF

182,2 M\$

crédit parlementaire total

157,4 M\$

somme allouée sous forme de subventions,
prix et paiements

1 127

nombre de bénéficiaires d'une première subvention
(ces artistes et organismes artistiques représentent 25 % de
tous les bénéficiaires)

600

nombre de pairs
évaluateurs

2 219

organismes ont
reçu une subven-
tion du Conseil

1 931

nombre de collectivités
de l'ensemble du Canada,
où des subventions, des
prix et des paiements
ont été versés

2 055

artistes ont reçu
directement une
subvention
du Conseil

17 169

auteurs ont reçu
un paiement du
Programme du
droit de prêt public

Objectif ultime et impact stratégique

Un secteur artistique
dynamique et diversifié
qui enrichit la vie
des Canadiens

54,6 G\$

montant correspondant au produit
intérieur brut de la culture ou à 3,0 %
du PIB total du Canada en 2014ⁱⁱ

630 483

emplois liés à la culture, soit 3,5 %
de l'emploi total en 2014ⁱⁱ

Les Canadiens d'un océan à l'autre s'intéressent aux arts de nombreuses façons et estiment que les arts jouent un rôle important dans leur vie et leur collectivité. Le Conseil des arts contribue à cet engagement du public envers les arts en appuyant les artistes et les organismes artistiques dans leurs activités de création, de production et de partages d'une diversité d'expériences artistiques partout au Canada et dans le monde.

Les arts dans la vie des Canadiensⁱⁱⁱ

900 000

Canadiens se sont portés bénévoles (3 % de
la population), soit l'équivalent de 56 000
emplois à temps plein dans les arts et la culture.

50 %

des Canadiens lisent en utilisant des
formats numériques (en moyenne entre
5 et 8 h/semaine).

83 %

des Canadiens assistent à au moins un spectacle
ou un événement artistique par année.

16 000

Canadiens ont profité de la programmation
à dimension sociale des troupes de danse profes-
sionnelles selon les résultats du sondage sur les
répercussions sociales des organismes de danse.

Résultats

Artistes

Renforcer l'engagement du Conseil des arts à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique au Canada.

Le Conseil des arts du Canada soutient la carrière des artistes ainsi que la prise de risques et souligne les réalisations artistiques exceptionnelles. Ses subventions, paiements, prix et services appuient l'exploration artistique et des innovations qui animent, inspirent et stimulent les publics.

LE CONSEIL ANNONCE LES GAGNANTS DE SES PRIX ET BOURSES DANS LES MÉDIAS SOCIAUX

907 457

de vues sur **Twitter** et plus de 90 millions de vues dans les sources de nouvelles traditionnelles et en ligne^{iv}.

LE CONSEIL DES ARTS A SOUTENU

19 476

artistes pour une vaste gamme d'activités, y compris les activités de recherche, de création et de développement des marchés, les déplacements et le développement professionnel, et les activités soutenues par les prix et les paiements aux auteurs pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques.

LE PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC COMPTE

5 569

nouveaux titres inscrits. Dans l'ensemble, le taux de croissance annuelle moyen des titres admissibles, au cours des trois dernières années, est de 2,40 %.

Création et prise de risques

Pour le Conseil des arts du Canada, appuyer la création, c'est investir dans la prise de risque inhérente à la recherche artistique. Le caractère novateur et la diversité des projets soutenus cette année indiquent l'excellence des expériences artistiques offertes au public.

L'exploration mène à de nouvelles façons de créer. Pionnière de la littérature numérique et reconnue dans le monde, J. R. Carpenter (originaire de la Nouvelle-Écosse et établie au Royaume-Uni) a réalisé le projet d'écriture *Arguments to Prove a Passage*. Composé de textes tirés de documents électroniques, des médias sociaux et d'imprimés, d'images projetées et d'enregistrements audio, l'œuvre prend une forme unique à la fois littéraire et technologique et procure une expérience unique au lecteur.

L'art a un impact direct au sein de nos communautés. En 2015-2016, Peter Von Tiesenhausen (Demmitt, Alb.) a mis de l'avant un projet multidisciplinaire (sculpture, performances, événements, installation et autres) à échelle humaine. En collaboration avec d'autres artistes, il utilise ses 150 acres de terrain comme lieu de rencontre et de discussions. Son but est de créer un espace de développement et d'échanges pour les participants, une terre où l'art est un mode de vie.

Le haut calibre de la recherche artistique d'ici se distingue sur la scène internationale comme en témoignent les réalisations de crystal cole (Winnipeg, Man.), artiste en environnement sonore (composition, performance et installation). Cette année, elle a réalisé une série de brillantes installations audio sur de nombreux sites en Europe, aux États-Unis et en Australie. En collaboration avec d'autres artistes, elle y a exploré différentes textures musicales. Sa recherche du son sous forme de performances contribue à l'avancement de la pratique.

L'an prochain, le programme Explorer et créer du nouveau modèle de financement du Conseil offrira un appui accru et souple pour répondre aux impératifs de la création et donner au public accès à des expériences artistiques diversifiées.



Image tirée de la vidéo *Sanctuary* de Peter von Tiesenhausen, montage de 1000 poteaux de bois de longueurs variées (de 3 à 9 m) sur les terres de l'artiste. Danseurs : Helen Husak et Veronica Benz. Chorégraphe : Helen Husak. Leighton Art Centre.

Soutien direct du Conseil aux artistes

Nombre de bénéficiaires		
	2015	2016
Nombre total d'artistes ayant reçu des subventions	1 953	2 055
Nombre total d'artistes ayant reçu un soutien*	19 034	19 476

Financement total		
(en milliers de dollars)	2015	2016
Total des subventions aux artistes	21 634 \$	22 804 \$
Total du soutien aux artistes*	34 211 \$	35 450 \$

*Ces chiffres incluent le Programme du droit de prêt public et les prix.

TENDANCE

Le nombre de bénéficiaires de subventions et le financement total versé aux artistes indépendants ont légèrement augmenté au cours de la période ainsi que le soutien aux artistes sous forme de paiements de droits de prêt public et en prix.

Soutien organisationnel aux artistes

Outre le soutien direct sous forme de subventions, les artistes sont employés et rémunérés par des organismes qui reçoivent des subventions de fonctionnement du Conseil et qui offrent une infrastructure favorisant la création, la production et la diffusion.

Soutien indirect du Conseil aux artistes

SOUTIEN INDIRECT AUX ARTISTES D'UN ÉCHANTILLON DE 518 ORGANISMES RECEVANT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ARTS A RÉVÉLÉ CE QUI SUIT :		
2014	2015	
Nombre total d'artistes ayant reçu des cachets		
38 565	38 574	0,0 %
Moyenne sur 4 ans : 38 000		
Nombre total d'artistes employés		
1 604	2 187	+36 %
Moyenne sur 4 ans : 1 815		

TENDANCES

Le nombre d'artistes indépendants qui reçoivent des honoraires pour leur travail artistique est resté stable au cours des deux dernières années, comme le montre l'échantillon de 518 organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement du Conseil des arts'. La comparaison d'une année à l'autre révèle une augmentation significative du nombre d'artistes employés par des organismes artistiques.

L'art à la portée du Canada

Le Conseil des arts du Canada finance des activités et des projets qui donnent à tous des voies pour mieux comprendre et relever les défis complexes de notre époque. C'est pourquoi donner aux Canadiens et Canadiennes un accès aux arts et à une diversité d'œuvres de qualité est un de ses engagements.

Les arts jouent un rôle important dans le processus de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. En 2015, la compagnie de danse Dancers of Damelahamid de la Première Nation des Gitksan a présenté sa performance multimédia *Luu hlotitxw: Spirit Transforming* dans sept villes de la Colombie-Britannique, grâce au réseau de diffuseurs Made in BC. Pour plusieurs salles, c'était leur première présentation d'une performance autochtone. La compagnie a permis de créer des liens durables et des dialogues culturels entre les communautés autochtones locales et ces diffuseurs.

Originaires de la Gaspésie, les membres du Cirque Nova sont tombés sous le charme de la Saskatchewan et ont décidé de s'y établir. Formés au Québec, les artistes du Cirque Nova proposent non seulement spectacles, enseignements et activités en art du cirque contemporain, mais ils cherchent à accroître leur rayonnement. En 2015, ils ont participé au marché des arts Contact Ouest, à Winnipeg, et établi des contacts en Ontario et dans les Maritimes.

Dans les endroits plus isolés du Canada, les déplacements coûtent cher, et l'accès aux arts ne va pas toujours de soi. À Hay River (T.N.-O.), la bibliothèque Northwest Territories Centennial Library veut susciter le goût de la lecture et de l'écriture à l'échelle du territoire en donnant à différentes communautés l'occasion de rencontrer des auteurs. Cette année, elle a organisé des lectures publiques dans les bibliothèques communautaires des diverses régions des T. N. O.

À compter de 2017, le programme Rayonner au Canada du nouveau modèle de financement permettra au Conseil d'intensifier son appui aux activités de développement de réseaux, de marchés nationaux, de partenariats et de collaborations artistiques pour assurer un accès aux arts et un engagement envers les arts dans toutes les communautés du Canada.



L'artiste de cirque Joalie Côté Poirier, Cirque Nova.
Photo : Marie-Christine Guay (Accro Macro)

Résultats

Organismes artistiques

Les organismes artistiques ont accru leur capacité de soutenir les pratiques artistiques et d'accroître leur présence partout au pays et à l'étranger.

Les organismes artistiques jouent un rôle déterminant pour la culture et la vie artistique du Canada. Véritables carrefours d'activités artistiques, ils suscitent l'engagement du public, enseignent, rassemblent et établissent des partenariats pour faire de leurs collectivités des lieux dynamiques où il fait bon vivre. Ils soutiennent et emploient des artistes et d'autres intervenants culturels et ils contribuent à l'essor général du secteur culturel.

.....

92 M\$

ou 64 % du budget annuel de subventions du Conseil est affecté aux subventions de fonctionnement annuelles et pluriannuelles de quelque 1 050 organismes artistiques situés dans 152 collectivités.

.....

30 M\$

en financement de projets ont été attribués à 1 668 organismes artistiques, ce qui représente 21 % du budget total de financement du Conseil.

.....

9,2 M\$

ont été versés aux éditeurs de livres canadiens pour soutenir la publication de 1 248 nouveaux livres en anglais et de 1 221 livres en français. Les éditeurs de périodiques ont reçu près de 3 M\$ pour la publication de 181 numéros. Près de 4 M\$ ont été distribués à des écrivains en début de carrière, à mi-carrière ou établis. Grâce au soutien du Conseil des arts, 160 œuvres d'écrivains canadiens ont été traduites de l'anglais vers le français (92) et du français vers l'anglais (68).^{vi}

Les organismes artistiques bâtissent des collectivités

Le soutien du Conseil des arts du Canada va au-delà des projets qu'il subventionne. Il offre un financement de base qui aide les organismes à renforcer leurs pratiques artistiques et, conséquemment, à accroître l'impact qu'ils peuvent avoir dans les collectivités, petites et grandes, du Canada.

L'Orchestre interculturel de Vancouver fusionne de nombreuses traditions culturelles, notamment celles de l'Inde, de la Chine, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. Selon le *The Georgia Straight*, l'orchestre crée « une musique à l'image de Vancouver », une musique qui touche la population de bien des façons, notamment par le biais de ses ateliers éducatifs gratuits, donnés à la Bibliothèque publique de Vancouver. En novembre 2015, l'orchestre a invité Naomi Sato, compositrice japonaise et virtuose du shō, à venir d'Amsterdam pour prendre part à des spectacles et à des activités éducatives destinées à des jeunes ou à des musiciens d'expérience.

Les Productions Rhizome (Québec, QC) créent des projets littéraires interdisciplinaires permettant à tous de participer activement à la littérature. En 2015, elles ont organisé des salons plus intimes où des personnalités littéraires québécoises (et un auteur belge) ont participé à des discussions passionnées avec des membres du public sur un certain nombre de thèmes. Ces salons ont eu lieu à Montréal, Laval, Rimouski et Bruxelles, avec, entre autres, les auteurs Yvon Rivard, Mylène Bouchard, Nicolas Dickner et Maggie Roussel.

Les Newfoundland Dance Presenters (St John's, T.-N.-L.), également connus sous le nom Neighbourhood Dance Works, ont organisé la 25^e édition du fameux Festival of New Dance, du 6 au 10 octobre 2015. Une fois de plus, le Festival a présenté au public local des danses éclectiques et exigeantes, en plus de proposer des ateliers sur l'art chorégraphique japonais du Butō (avec Fujiwara Dance Inventions), ainsi que sur la danse intégrée, un style de danse contemporaine inclusive et ouverte aux personnes avec ou sans handicap (avec Corpuscule Dance).

En 2017, le programme Inspirer et enraciner du nouveau modèle de financement du Conseil assurera un soutien accru aux organismes artistiques afin qu'ils puissent développer une programmation qui favorise l'avancement des pratiques artistiques, l'excellence, le reflet de la diversité de leurs collectivités et leur développement durable.



.....

Festival of New Dance 2015, Cérémonie du lever du soleil
Photo : Carl Hansen

Présence et engagement

Activités artistiques publiques et participation : généralement stable

Les Canadiens participent aux arts en prenant part à des spectacles, des expositions, des festivals, des rencontres littéraires et des projections cinématographiques. Cet engagement est renforcé par des activités pédagogiques, des visites en coulisse, des rencontres avec les artistes, des événements en cocréation et bien d'autres activités.

UN ÉCHANTILLON DE 518 ORGANISMES RECEVANT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ARTS A RÉVÉLÉ CE QUI SUIVIT :		
2014	2015	
Fréquentation/participation totales		
20,92 M	20,85 M	-0,3 %
Moyenne sur 4 ans : 20 M		
Nombre d'activités artistiques publiques		
53 800	53 647	-0,3 %
Moyenne sur 4 ans : 55 752		

TENDANCE

Le nombre d'activités artistiques et la fréquentation/participation totale ont légèrement diminué au cours de la période. La moyenne sur une période de quatre ans indique une croissance à plus long terme dans les deux catégories.

UN ÉCHANTILLON DE 82 ORGANISMES DE COMMUNAUTÉS VISÉS PAR L'ÉQUITÉ ET RECEVANT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ARTS A RÉVÉLÉ CE QUI SUIVIT :		
2014	2015	
Total fréquentation/participation		
906 502	933 089	+2,9 %
Moyenne sur 4 ans : 1 285 722		
Nombre d'activités artistiques publiques		
4 741	4 256	-10,2 %
Moyenne sur 4 ans : 6 831		

TENDANCE

La fréquentation/participation totale a légèrement augmenté au cours de la période, tandis que le nombre d'activités artistiques a lui diminué. La moyenne sur une période de quatre ans indique une croissance de la participation et du nombre d'activités artistiques produites et présentées par ce groupe d'organismes. Cependant, la fréquentation est touchée par les circonstances exceptionnelles d'un organisme en 2013.

Bénévoles : les Canadiens apprécient les organismes artistiques financés par le Conseil des arts et les appuient





Les bénévoles sont une mesure importante du soutien de la collectivité aux organismes artistiques sans but lucratif. L'importante source de main-d'œuvre qu'ils représentent contribue à renforcer la capacité des organismes artistiques. Les conseils d'administration bénévoles sont aussi une composante essentielle de l'écosystème des arts, car ils apportent l'expertise et le leadership nécessaires pour aider les organismes à remplir leur mandat.

2015

Les tournées prolongent la vie des œuvres canadiennes et permettent au public du Canada et de l'étranger d'en profiter.

2,1 millions

de spectateurs au Canada et 1,5 million de spectateurs à l'échelle internationale ont vu plus de 15 500 spectacles, expositions et projections, présentés en tournée, par des organismes recevant une subvention de fonctionnement du Conseil.

UN ÉCHANTILLON DE 518 ORGANISMES RECEVANT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ARTS A RÉVÉLÉ CE QUI SUIVIT :		
2014	2015	
Nombre total de bénévoles (y compris les membres de conseil d'administration)		
52 489 	51 549 	-1,8 %
Moyenne sur 4 ans : 51 228		
Nombre total estimé d'heures travaillées par tous les bénévoles		
1 367 250 	1 376 645 	+0,7 %
Moyenne sur 4 ans : 1 340 897		

TENDANCE

Après avoir vu une croissance solide, le nombre de bénévoles dans les organismes subventionnés par le Conseil a connu une légère baisse. La moyenne sur une période de quatre ans pour le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat est restée stable.

2015

2,3 millions

de jeunes ont participé à 28 093 programmes et initiatives conçus spécialement pour l'enfance et la jeunesse et présentés par des organismes recevant une subvention de fonctionnement^{vii}.

Renforcement de la capacité des organismes artistiques

Les organismes artistiques canadiens doivent avoir la capacité nécessaire pour comprendre leur milieu et réagir à leur environnement. Pour mesurer cette capacité, deux aspects ont été analysés : l'emploi et la santé financière.

Emploi : constance

Les organismes financés par le Conseil sont essentiellement des organismes à but non lucratif dont la taille varie de grandes entreprises comptant des centaines d'employés à de petits organismes dotés d'un nombre restreint de postes équivalent temps plein (ETP).

UN ÉCHANTILLON DE 518 ORGANISMES RECEVANT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ARTS A RÉVÉLÉ CE QUI SUIT* :			
2014	2015		
Arts, exposition, production, programmation et technique			
Salaires	178,1 M\$	184,4 M\$	+3,6 %
	Moyenne sur 4 ans : 171,8 M\$		
ETP	3 293	3 294	+0,0 %
	Moyenne sur 4 ans : 3 308		
Administration, installations, marketing, communications et collecte de fonds			
Salaires	157,9 M\$	158,4 M\$	+0,3 %
	Moyenne sur 4 ans : 154,0 M\$		
ETP	3 003	3 006	+0,1 %
	Moyenne sur 4 ans : 2 955		

TENDANCES

Sur une période de quatre ans, les organismes montrent une tendance de consolidation de l'emploi, qui a des répercussions sur les salaires des artistes et des non-artistes. Le nombre de postes a légèrement augmenté.

UN ÉCHANTILLON DE 82 ORGANISMES DE GROUPES VISÉS PAR L'ÉQUITÉ ET RECEVANT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ARTS A RÉVÉLÉ CE QUI SUIT* :			
2014	2015		
Arts, exposition, production, programmation et technique			
Salaires	5,1 M\$	5,5 M\$	+7,5 %
	Moyenne sur 4 ans : 6,8 M\$		
ETP	151	145	-4,0 %
	Moyenne sur 4 ans : 150		
Administration, installations, marketing, comm. et collecte de fonds			
Salaires	7,3 M\$	7,1 M\$	-2,8 %
	Moyenne sur 4 ans : 7,0 M\$		
ETP	175	177	+1,1 %
	Moyenne sur 4 ans : 172		

TENDANCES

La comparaison d'une année à l'autre révèle une augmentation des ETP administratifs et une baisse du nombre des ETP artistiques. Toutefois, les salaires des emplois artistiques ont augmenté, tandis que ceux des emplois administratifs ont subi une légère baisse. La même tendance est observée dans l'ensemble des organismes : plus d'investissements sont alloués aux salaires administratifs et aux postes.

Santé financière des organismes : stabilité

Le Conseil a examiné deux aspects du rendement financier de ces 518 organismes au cours des quatre dernières années* :

Revenus et dépenses

(en milliers de dollars)	2014	2015	Variation en %	Moyenne sur 4 ans
Proportion des revenus gagnés	41 %	40 %	-1 %	40 %
Prop. des revenus / secteurs privé	23 %	24 %	+1 %	23 %
Prop. des revenus / secteur public	33 %	32 %	-1 %	34 %
Prop. des revenus / autres sources	4 %	3 %	-1 %	3 %
Total des revenus	900,5 \$	920,2 \$	+2,2 %	896,9 \$
Total des dépenses	890,5 \$	907,7 \$	+1,9 %	886,8 \$

*Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Ratio d'endettement^{vii}

	2014	2015	Variation en %	Moyenne sur 4 ans
Ratio d'endettement moyen	0,82	0,83	0,01 %	0,83
Total de l'actif	1 148,0 \$	1 175,9 \$	+2,4 %	1 131,2 \$
Total du passif	953,8 \$	987,5 \$	+3,5 %	945,0 \$

TENDANCES

Revenus et dépenses de ces 518 organismes : sur une période de quatre ans, la tendance des recettes provenant de revenus gagnés et de sources privées reste stable. La part des recettes attribuables au Conseil des arts est demeurée constante à 6 % au cours des quatre dernières années. Les dépenses globales ont augmenté au cours de la période visée, mais cette augmentation est inférieure au taux de croissance des revenus globaux.

Ratio d'endettement : la solvabilité à long terme des organismes se maintient dans une fourchette acceptable et est demeurée stable au cours de la période. Au cours de cette même période visée par le rapport, les actifs et les passifs totaux ont légèrement augmenté.

Résultats

Équité

Le Conseil a joué un rôle de chef de file dans la promotion de l'équité en tant que priorité fondamentale à la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

La diversité fait partie intégrante de la société canadienne et de l'écologie du monde artistique. Le Conseil des arts catalyse et fait progresser la recherche sur l'équité, ainsi que les politiques, partenariats et échanges visant à soutenir les artistes et les organismes artistiques des groupes désignés en matière d'équité, notamment les artistes autochtones, les artistes de diverses cultures, les artistes handicapés ou sourds et les artistes et organismes artistiques des collectivités de langue officielle en situation minoritaire.

Soutien aux artistes et aux organismes artistiques des collectivités autochtones et des groupes visant l'équité

Toute analyse comparative entre groupes visant l'équité présente des difficultés, car l'analyse est fondée sur l'auto-identification volontaire des individus.

- La Stratégie d'accès aux marchés pour les artistes de langue officielle en situation minoritaire, une initiative gouvernementale faisant partie de la *Feuille de route pour les langues officielles de 2013-2018 : Éducation, immigration, communautés*, a entamé sa troisième année en 2015-2016. En 2015, l'initiative a permis de verser 500 000 \$ en soutien aux artistes des minorités francophones et anglophones, et aux organismes artistiques à développer de nouveaux marchés et publics.

Communautés <small>(en milliers de dollars)</small>	2015		2016	
	Bénéficiaires (artistes/organismes)	\$	Bénéficiaires (artistes/organismes)	\$
Autochtones	256	5 942 \$	261	6 333 \$
Diverses cultures	493	9 684 \$	487	10 164 \$
Sourds et handicapés	89	1 475 \$	128	1 516 \$
Anglophones (communautés de langue officielle en situation minoritaire)	358	6 555 \$	342	6 220 \$
Francophones (communautés de langue officielle en situation minoritaire)	119	3 337 \$	129	3 640 \$

2015

290 des 600

pairs évaluateurs provenaient de l'un des groupes visés par l'équité.

- Le premier concours du programme Cultiver : Subventions de développement créatif, qui s'est déroulé en 2015-2016, a permis d'allouer 525 000 \$ à 70 artistes. Ce programme a été conçu pour contrer les obstacles au financement éprouvés par les artistes handicapés ou sourds. Le programme sera à l'avenir intégré dans le nouveau modèle de financement. Le nombre important de demandes indique le besoin criant pour ce type de soutien, et les résultats de ce programme détermineront l'approche adoptée envers les pratiques artistiques des artistes handicapés ou sourds dans le nouveau modèle de financement. Il s'agit d'une étape importante dans la reconnaissance et la valorisation du travail de ces artistes qui font face à de multiples obstacles systémiques et qui sont souvent marginalisés ou mal compris dans le grand milieu des arts professionnels canadiens.
- Le 10 décembre 2015, la Commission canadienne pour l'UNESCO, en collaboration avec le Centre for Global Education, a organisé des webinaires nationaux (en anglais et en français) sur les droits de la personne. Pendant la Journée internationale des droits de la personne, des écoles de partout au Canada se sont réunies virtuellement pour célébrer et en apprendre davantage sur les droits de la personne au pays et dans le monde. L'événement de cette année a porté sur la situation actuelle sur les plans local et mondial des réfugiés et sur les valeurs correspondantes de l'inclusion, du respect des autres, de la justice sociale et de la diversité. Grâce à cet événement, les jeunes participants ont exploré les droits de la personne comme un problème local et mondial et examiné le rôle qu'ils jouent personnellement dans leur promotion.



Équité : de l'art pour tous!

Le Conseil des arts du Canada est déterminé à ce que les arts au Canada soient aussi diversifiés que la population. Voilà pourquoi l'équité, l'une de ses valeurs fondamentales, est intégrée à l'ensemble de ses activités et programmes.

En 2015-2016, the frank theatre company (Vancouver, C.-B.) a célébré son 20^e anniversaire à la conférence nationale organisée en partenariat avec l'Université Simon Fraser. Cette journée a permis aux participants de réfléchir aux défis exceptionnels qui touchent les artistes de diverses cultures des arts de la scène et ceux du théâtre allosexuel (queer). La conférence proposait une série de lectures de pièces en cours de création portant sur les réalités allosexuelles et les questions de race et de sexualité non normatives.

Depuis 30 ans, Vues d'Afrique (Montréal, QC) organise un festival international de cinéma qui propose quelque 100 films provenant des pays et des diasporas africaines et créoles. En 2015- 2016,

l'organisation a rehaussé sa présence numérique afin d'offrir un accès public encore plus large aux films et de favoriser les échanges, le partage et le respect entre les cultures.

L'équité dans les arts et la société commence chez soi. En 2015-2016, la Commission canadienne pour l'UNESCO a maintenu son engagement à l'égard de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD). Cinq nouvelles municipalités canadiennes ont joint la Coalition, et beaucoup d'autres ont participé à la Journée internationale pour l'élimination du racisme et de la discrimination (21 mars). La CCMRD a également participé à la webdiffusion en direct du Sommet national du maire sur l'inclusion raciale, un événement très populaire qui s'est déroulé les 17 et 18 septembre 2015, au Musée canadien pour les droits de la personne de Winnipeg.

.....
La pièce *Ga Ting (Family)*, 2016, production de Frank Theatre Company, Vancouver
Photo : Ray Shum, Tempest Photo

Résultats

Partenariats

Le Conseil des arts a étendu son rayonnement dans tout le pays et à l'étranger et il a tiré parti de ressources additionnelles et d'un plus grand investissement sociétal dans les arts.

Le Conseil des arts du Canada fait la promotion des arts et fait progresser les domaines prioritaires par l'entremise d'investissements ponctuels dans des partenariats novateurs.

- La Tri-Nations Indigenous Exchange entre les artistes autochtones et les professionnels des arts de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada a eu lieu parallèlement à deux événements internationaux : la triennale en arts visuels Asie-Pacifique (novembre 2015), et l'Australian Performing Arts Market (février 2016). Ce fut une occasion d'accroître la collaboration et les réseaux internationaux entre les artistes, les conservateurs et les diffuseurs autochtones en vue d'améliorer la capacité de développer des marchés internationaux pour les artistes et les professionnels des arts du Canada et d'échanger leurs histoires et enjeux avec des peuples autochtones d'autres pays.
- La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a établi un partenariat avec Students on Ice : expédition 2015 dans l'Arctique, initiative qui favorise chez les jeunes une nouvelle compréhension de la planète et des régions polaires et qui les habilite à devenir la prochaine génération de dirigeants. Le gouvernement du Québec et la CCUNESCO ont apporté une aide financière à deux jeunes de la Réserve de la biosphère Manicouagan-Uapishka afin qu'ils participent à cette expédition et acquièrent des outils pour insuffler un changement positif dans leurs collectivités respectives et qu'ils contribuent à renforcer un sentiment commun d'identité nordique.
- Le Conseil des arts s'est engagé dans un partenariat de perfectionnement professionnel avec l'International Society for the Performing Arts afin d'ouvrir aux leaders artistiques canadiens un réseau de plus de 450 chefs de file mondiaux des arts de la scène. Poursuivant son objectif de renforcer et de développer les arts à l'échelle internationale, le Conseil reconnaît le potentiel de leadership international du secteur des arts de la scène du Canada. En 2015-2016, cinq nouveaux boursiers ont été sélectionnés en fonction de leur leadership local, national et international : Ravi Jain (Ontario), Akilah Newton (Québec), Corey Payette (Colombie-Britannique), Sarah Rogers (Québec) et Marcus Youssef (Colombie-Britannique).
- En 2016, le Conseil des arts s'est associé au groupe Qaggiavuut Society et à leurs partenaires actuels pour contribuer à leur projet Qaggiq. La Qaggiavuut Society est un groupe nordique d'artistes de scène et d'enseignants artistiques qui crée des infrastructures pour les arts de la scène dans le Nord. Le Conseil y contribue en soutenant le renforcement des capacités afin d'aider la Qaggiavuut Society à développer une gouvernance reposant sur les perspectives et la vision du monde des Inuits; à élaborer un plan répondant aux besoins et au potentiel des artistes inuits et du Nord; et à créer une structure administrative durable.

Impact international

Le Conseil des arts du Canada soutient les artistes dans leur développement de carrière en les aidant à accéder aux marchés internationaux et à profiter d'expériences à l'échelle mondiale. Pour maximiser les retombées de ce soutien, le Conseil collabore fréquemment avec des partenaires nationaux et internationaux.

En 2015, le collectif d'artistes BGL (Québec, QC) a transformé le Pavillon du Canada de la Biennale de Venise en un dépanneur et en un studio d'artiste de fortune. Organisée par le Musée des beaux-arts du Canada, l'exposition *Canadissimo*, qui a attiré plus de 500 000 visiteurs, a été l'une des principales attractions de la Biennale. Le Conseil des arts soutient la représentation officielle du Canada à la Biennale de Venise depuis de nombreuses années. Cette année, de nombreux autres bailleurs de fonds publics et privés l'ont appuyé avec lui.

En mai 2015, à Rotterdam, la musique classique canadienne a eu un impact retentissant à la grande conférence internationale Classical:Next. Lors du gala d'ouverture Canada:Next, les prestations de la chanteuse de gorge inuite Tanya Tagaq et de la pianiste Megumi Masaki, entre autres, et une allocution commune de Yannick Nézet-Séguin et Barbara Hannigan ont illustré le caractère unique et diversifié de la scène musicale classique canadienne. Le concert a été présenté et organisé par le Conseil des arts, le Centre de musique canadienne et Music on Main de Vancouver.

En 2015-2016, le Conseil a collaboré avec plusieurs ambassades et festivals internationaux de littérature pour faire connaître les écrivains canadiens aux lecteurs du monde entier. *Pleins feux sur le Canada*, au Festival Bookworm en Chine, a ouvert de nouveaux marchés à des auteurs canadiens et présenté des lectures publiques de Rawi Hage, Vincent Lam, Kim Thúy, et d'autres ambassadeurs exceptionnels de la littérature canadienne.

En 2017, le Conseil continuera de renforcer la présence de l'art du Canada à l'échelle internationale par l'entremise du programme Rayonner à l'international du nouveau modèle de financement, et grâce à un bureau mis sur pied pour favoriser les partenariats internationaux.



Le collectif d'artistes BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère et Nicolas Laverdière) et la commissaire Marie Fraser
Photo : Cheryl Rondeau

Résultats

Capacité organisationnelle

Accroître la capacité du Conseil à soutenir les arts et à instaurer des changements grâce au renforcement de sa structure et de son effectif et à l'amélioration de ses services.

Le Conseil des arts s'est engagé à ce que ses pratiques et ses politiques demeurent pertinentes et adaptées à son rôle de société d'État en instaurant des changements à grande échelle dans sa culture organisationnelle.

- Cette année, le travail sur la capacité organisationnelle du Conseil s'est concentré sur les transformations nécessaires pour la mise en œuvre du nouveau modèle de financement au sein de l'organisme et d'un nouveau modèle de financement axé sur les résultats. La première phase de la nouvelle structure organisationnelle du Conseil a été mise en œuvre en novembre 2015. Cette phase a permis de renforcer la capacité du Conseil en matière de politique, d'évaluation et de mesure du rendement pour soutenir la saisie des résultats et en rendre compte. Le travail s'est poursuivi en 2016 en vue de préparer la deuxième phase de la nouvelle structure organisationnelle axée sur l'exécution des programmes pour avril 2017.
- Le Conseil met au point un portail de demande en ligne pour soutenir le nouveau modèle de financement. Ce nouvel outil électronique centré sur l'artiste réduira la charge administrative tant pour les demandeurs que pour le personnel du Conseil.
- En consultant des intervenants sur ses nouveaux programmes, le Conseil a accru ses communications pour assurer la réussite de sa transformation. En plus des participants sur place, 600 personnes ont suivi la webdiffusion de l'Assemblée publique annuelle du Conseil; et plus de 50 000, sur Twitter et Facebook. En janvier 2016, le Conseil a organisé, pour la première fois, des webinaires sur le nouveau modèle de financement à l'échelle de la grande collectivité pour en maintenir un dialogue renforcé avec les intervenants.
- En 2015-2016, le conseil d'administration du Conseil a entrepris un examen exhaustif de la gouvernance, en collaboration avec la présidente et la vice-présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO et avec la présidente et le vice-président de la Commission du droit de prêt public. Ce travail a été entrepris en vue d'actualiser les pratiques de gouvernance du Conseil, d'améliorer l'harmonisation entre les différentes entités dans le cadre législatif du Conseil et de définir des cadres de responsabilisation claires. Grâce à ce processus d'examen, la politique de gouvernance et les règlements administratifs du Conseil ont été actualisés ainsi que l'Acte constitutif et les règlements administratifs de la Commission canadienne pour l'UNESCO et les statuts et règlements de la Commission du droit de prêt public.

La transformation : un mode opérationnel

Le Conseil des arts du Canada a réalisé de grandes avancées pour la mise en œuvre de sa transformation. Le nouveau modèle de financement a continué de prendre forme, et le Conseil a multiplié ses communications pour assurer une transition transparente et sans heurts entre le modèle de financement actuel et le nouveau par le biais de webinaires, événements Facebook en direct, billets de blogue, campagnes sur les médias sociaux, bulletins, entrevues et rencontres. L'équipe a aussi travaillé à la finalisation du Portail en ligne, destiné au traitement des demandes de subvention. À compter de décembre 2016, les artistes et les organismes artistiques pourront s'y inscrire en vue de soumettre leur demande de financement en 2017.

Le site web de la Banque d'art du Conseil n'a pas échappé à la transformation. Au cœur de celle-ci : la poursuite d'un engagement accru du public envers les arts. Les visiteurs peuvent maintenant voir les 17 000 œuvres d'art en ligne et même constituer leur propre collection!

La transformation envisagée mise sur la souplesse : souplesse des processus et souplesse d'intervention du Conseil. Ainsi, à la suite de la crise des migrants, le Conseil a lancé l'initiative Les arts et la culture accueillent les réfugiés en partenariat avec la Financière Sun Life pour appuyer l'accueil de réfugiés syriens au Canada. Le Conseil a choisi d'appuyer les organismes artistiques qui souhaitent offrir gratuitement aux réfugiés l'accès à un spectacle, à une exposition ou à un événement artistique dans leur communauté. Le caractère innovant et inclusif de l'initiative s'inscrit dans le vaste mouvement gouvernemental et civique d'accueil des réfugiés syriens et vise à donner rapidement à ceux-ci cet accès fondamental aux arts.

Le Conseil croit fermement qu'il est nécessaire d'évoluer pour réaliser sa vision de l'avenir, et son plan stratégique reflète son engagement à évoluer.



Isabelle Hudon, Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien, et Simon Brault
Photo : Frédérique Ménard-Aubin

Créer, connaître et partager

En 2015-2016, au moment où le Canada publiait le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation, le Conseil des arts du Canada poursuivait la concrétisation de ses propres engagements à l'égard des arts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

La Nattilik Heritage Society (Gjoa Haven, NU) propose une exposition d'œuvres d'art réalisées par des survivants des pensionnats et des artistes plus jeunes qui souhaitent partager leurs expériences du processus de conciliation/réconciliation. Ce projet est financé par {Ré}conciliation, une initiative spéciale qui appuie les collaborations artistiques réconciliant le passé et l'avenir pour susciter de nouveaux dialogues entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. Cette initiative est le résultat d'un partenariat entre le Conseil des arts du Canada, la Fondation de la famille J.W. McConnell et Le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada.

Non seulement les artistes inuits et métis et ceux des Premières Nations soutiennent leurs collectivités d'origine, ils font également connaître leur leadership et leurs traditions culturelles au monde entier. En 2015, 11 artistes en provenance du Canada ont pris part au Tri-Nations Indigenous Exchange à Brisbane (Australie) de même qu'à la Triennale en arts visuels Asie-Pacifique et l'Australian Performing Arts Market. Artiste interdisciplinaire et de théâtre, fondatrice des Productions Onishka (Montréal, QC), Émilie Monnet (d'origine anishinaabe et française) comptait parmi les



participants. Elle a également fait partie d'une délégation qui a assisté à la séance plénière du Réseau international pour les arts du spectacle à Bergame (Italie), au printemps 2015.

Students on Ice (SOI), qui permet chaque année à une centaine de jeunes du monde entier de visiter les régions et les collectivités éloignées du Nord, a célébré sa 15^e année d'expéditions éducatives en Arctique. En 2015, la Commission canadienne pour l'UNESCO et le Conseil des arts du Canada en partenariat avec SOI ont permis à Jaime Koebel, artiste crie et métisse, d'animer des ateliers. Jaime, dont les œuvres explorent la relation entre les personnes, la terre, la culture et la nature, a créé une toile participative en utilisant des matériaux locaux. L'expédition était à ses yeux « un acte de réconciliation ».

En 2017, le Conseil soutiendra encore davantage les arts et les cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis grâce au programme Créer, connaître et partager du nouveau modèle de financement. Ce programme, qui adopte une approche misant sur l'autodétermination, a été conçu pour répondre aux besoins particuliers des collectivités qu'il dessert.

.....
L'artiste métisse Jaime Koebel supervise des étudiants dans un atelier artistique
Photo : Martin Lipman / Students on Ice



Remarques sur la section Commentaires et analyse de la direction

Aux fins de comparaison, les données sur le Conseil des arts sont compilées en date du 1^{er} mai de chaque année financière (ou du jour ouvrable suivant), sauf lorsque celles-ci reposent sur des données provenant des rapports finaux de subventions. En raison de changements apportés à la méthodologie, ces données ne peuvent pas nécessairement être comparées à celles des années antérieures.

- i. Les données proviennent des sources suivantes : Budget 2016 du gouvernement du Canada; Les bénévoles et donateurs des organismes artistiques et culturels du Canada en 2013; Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture 2014.
- ii. Élaborés par Statistique Canada, les indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) couvrent la culture (y compris les arts et le patrimoine) et le sport partout au Canada en ce qui concerne la production, le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi pour les années 2010 à 2014. Ils ont été conçus comme un prolongement du Compte satellite de la culture provincial et territorial, qui est plus exhaustif.
- iii. Les données sont tirées des rapports suivants : *Les arts et le patrimoine au Canada : sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité; Opinion publique sur l'importance des livres dans le secteur du livre de langue anglaise, 2015; Les bénévoles et donateurs des organismes artistiques et culturels du Canada en 2013; Enquête sur l'impact social des organismes de danse au Canada, 2015.*
- iv. Il est important de noter que les chiffres dans les précédents rapports annuels ne sont pas comparables en raison de changements dans la méthodologie. Les calculs étaient fondés sur la portée potentielle et sont maintenant fondés sur des données et des taux réels d'engagement qui rendent la méthodologie plus précise.
- v. CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) est un système en ligne de collecte, de diffusion et d'analyse de données financières et statistiques sur les organismes artistiques canadiens, à l'exclusion des éditeurs de livres et de périodiques. Il convient de souligner que les données financières du CADAC sont des données rapprochées, tandis que les données statistiques correspondent aux données déclarées par les organismes et peuvent être comptabilisées deux fois. Les données du CADAC présentées ici reposent sur un échantillon normalisé fondé sur les données du CADAC au 6 mai 2016, soumises par 518 organismes ayant reçu une subvention de fonctionnement du Conseil des arts au cours des quatre dernières années. Bien que ces organismes reçoivent tous des subventions du Conseil, il convient de noter que les résultats comprennent également les autres revenus gagnés et publics et ne sont donc pas attribuables uniquement au financement du Conseil des arts. Un sous-ensemble de cet échantillon comprend 82 organismes des groupes visés par l'équité. Il importe de souligner que les données de précédents rapports annuels ne peuvent être comparées à celle du présent rapport annuel en raison de changements dans l'échantillonnage qui incluent différents organismes selon les rapports. Dans des cas rares, certaines données sont exclues lorsque les données d'un organisme liées à des circonstances exceptionnelles viennent fausser le portrait d'ensemble d'un groupe donné.
- vi. Les chiffres pour les lettres et l'édition sont fournis séparément, car les données de CADAC utilisées ailleurs dans le rapport excluent les éditeurs de livres et de périodiques.
- vii. Ratio d'endettement : mesure du total du passif par rapport au total de l'actif. Un ratio inférieur, à 1,0 témoigne d'une bonne santé financière. Une valeur élevée ou en croissance peut être indicatrice de problèmes de solvabilité éventuels.

La Commission canadienne pour l'UNESCO et le Conseil des arts du Canada

« Nos activités appuient les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, notamment la réalisation de l'égalité des genres, la préservation de la biodiversité, l'établissement de villes durables, la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel et la promotion de la liberté d'expression, pour n'en citer que quelques-uns. »

Christina Cameron, présidente de la CCUNESCO, citation tirée du *Rapport d'activités 2015-2016 de la CCUNESCO*



The right to be forgotten [Le droit à l'oubli] de Dale Cummings, gagnant du Concours international de dessin éditorial de 2016, organisé par le Comité canadien pour la liberté de la presse

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) contribue à maximiser la capacité organisationnelle du Conseil des arts du Canada aux échelles locale, nationale et internationale. Ses initiatives et la force d'intervention de ses réseaux, chaires, commissions sectorielles et partenariats suscitent un engagement actif et participatif. Plus encore, elles participent à un développement durable basé sur les principes de promotion de la culture d'équité, d'inclusion, d'ouverture, de liberté d'expression, de démocratie ainsi que de mise en valeur des savoirs, de la recherche scientifique et de l'innovation. Alors que le Conseil poursuit sa vaste transformation visant à actualiser son mandat pour mieux rejoindre les citoyens, la synergie entre la CCUNESCO et le Conseil, multiplie la portée de leurs interventions auprès de ceux-ci.

Les résultats des initiatives de la CCUNESCO (en éducation, sciences sociales, humaines et naturelles, culture, communication et information) présentés dans le rapport annuel 2015-2016 donnent un aperçu des répercussions concrètes qui suscitent l'engagement de la société civile à l'échelle locale, qui mobilisent les experts à l'échelle nationale et qui permettent au Canada de jouer un rôle actif à la table de l'UNESCO à l'échelle internationale. Les initiatives de la CCUNESCO contribuent à la réalisation du plan adopté par les 193 membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Agenda 2030 : les objectifs de développement durable, et à un avenir meilleur pour notre société. La jeunesse est au cœur de cet avenir, et le rapport de cette année présente des initiatives porteuses pour les jeunes. Un rapport plus détaillé des résultats des activités 2015-2016 est publié sur les sites web du Conseil et de la CCUNESCO.

Faits saillants

L'éducation à la citoyenneté mondiale pour transformer notre monde

Grâce à une étroite collaboration entre la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO), la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, le gouvernement du Québec (ministère des Relations internationales et de la Francophonie), le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et différents ministères fédéraux, la délégation canadienne a participé à la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 2015) et atteint ses objectifs d'influencer l'agenda mondial.

La majorité des États membres y ont reconnu la capacité de l'éducation à la citoyenneté mondiale (EMC) à créer une culture de paix et à favoriser le développement durable à l'échelle internationale. L'ECM fait la promotion des valeurs et pratiques de respect mutuel en suscitant le dialogue interculturel et la pensée critique. Elle encourage l'engagement en faveur de la non-violence et de la réconciliation pour un monde d'ouverture et de paix pour tous. Au Canada, nous croyons que l'EMC a des répercussions éloquentes pour une paix durable : elle favorise la solidarité mondiale, aide à empêcher la radicalisation des jeunes et promeut les droits de la personne.

La CCUNESCO a soutenu la participation de chercheurs du Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions de l'Université Laval à la conférence « Combattre la radicalisation et l'extrémisme », au siège de l'UNESCO (Paris, 2015). Les chercheurs y ont échangé leurs expériences sur les interventions politiques et sur les projets et processus visant à limiter l'utilisation de l'Internet comme moyen pour inciter à l'extrémisme et à la radicalisation des jeunes.

Des écoles associées de l'UNESCO : partage et action

La réunion annuelle du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (Montréal, 2015) s'est tenue sous le thème *Conférence des jeunes - une planète à partager*. Près de 100 jeunes et 50 adultes des écoles du Réseau ont participé à des ateliers sur les droits de la personne, la justice environnementale, l'incidence des choix de consommation sur les populations du Sud et les changements climatiques.

Plusieurs mesures proposées seront intégrées au plan d'action du réseau provincial en 2015-2016, notamment celles liées à la question autochtone. Grâce à l'appui de la CCUNESCO, quatre étudiants francophones et deux enseignants d'écoles de l'UNESCO en Alberta et au Manitoba ont pris part à la réunion de Montréal et créé des liens avec d'autres étudiants francophones d'autres provinces.

Élimination de la discrimination raciale à l'échelle citoyenne

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) donne l'occasion à des femmes et des hommes, ainsi qu'à l'ensemble du système des Nations Unies, de renouveler leur engagement en faveur d'un monde où règne la justice, l'égalité et la dignité, un monde dans lequel la discrimination raciale n'a pas sa place. La CCUNESCO a invité toutes les municipalités signataires de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination à participer activement aux célébrations en organisant des activités et des campagnes dans leurs communautés (conférences, tables rondes, campagnes dans les médias sociaux, concours d'œuvres d'art, activités interculturelles, etc.). Ces initiatives à l'échelle citoyenne ont des répercussions durables pour instaurer le dialogue et le partage de pratiques prometteuses.

Parole aux jeunes : « Rien pour nous sans nous »

Les aspirations de la jeunesse actuelle sont les moteurs de la transformation profonde et continue du Canada et de la compréhension même de son passé, de son présent et de son avenir.

Réunis sous le thème *Jeunes citoyens du monde pour une planète durable*, au 9^e Forum des Jeunes de l'UNESCO (Paris, 2015), des jeunes ont travaillé avec le secrétariat de l'UNESCO pour façonner et orienter son approche et présenter leurs préoccupations et leurs recommandations aux États membres. Les jeunes Canadiens se sont d'ailleurs clairement exprimés pendant les consultations avec leur « Rien pour nous sans nous ».

Pour la CCUNESCO, la présence de ses jeunes membres est essentielle à la réalisation de sa mission. Les points de vue et expériences de ceux-ci sont indispensables pour assurer une représentation équitable des différentes perspectives générationnelles dans ses travaux. Des jeunes membres participent à ses commissions sectorielles, à son comité exécutif et à son assemblée générale annuelle.

Pour préparer le Forum, la CCUNESCO a lancé son plus important processus national de consultation des jeunes. Il a mobilisé 3 000 jeunes Canadiens en vue de l'élaboration de recommandations. Certaines des recommandations formulées par les jeunes Canadiens ont été intégrées aux conclusions du Forum, notamment l'inclusion des cultures traditionnelles et autochtones dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale.



Trois participants au 9^e Forum des Jeunes de l'UNESCO (de gauche à droite) : Noah Picard-Simon, Ève Ferguson and Derrek Bentley

APERÇU FINANCIER



Points saillants

On annonçait, dans le budget fédéral de 2016, que les crédits parlementaires du Conseil doubleraient d'ici 2021, portant son budget de base actuel de 182 millions de dollars pour 2015-2016 à 362 millions de dollars pour 2020-2021. Cette excellente nouvelle assure une base solide aux engagements pris par le Conseil dans son Plan stratégique 2016-2021, Façonner un nouvel avenir, ainsi que dans son nouveau modèle de financement qu'il lancera en avril 2017.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, le Conseil fait état d'un excédent d'exploitation de 11,8 millions de dollars directement attribuable à un écart positif de 11,7 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés, alors que le Conseil a réinvesti dans les subventions la totalité de ses économies opérationnelles, soit 2,3 millions de dollars.

L'exercice 2015-2016 est le dernier du Plan stratégique 2011-2016, Resserrer les liens. Le Conseil a poursuivi la réalisation des orientations et thèmes adoptés dans le cadre de ce plan. S'élevant à 157,4 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, les dépenses réelles des programmes de subventions, de prix et de paiements aux auteurs sont supérieures au budget approuvé et aux dépenses connexes de l'exercice précédent. À 144,6 millions de dollars, les dépenses des programmes de subventions du Conseil couvrent de nombreux services, disciplines et priorités : musique, théâtre, lettre et édition, arts visuels, danse, arts médiatiques, inter-arts, développement des publics et des marchés, équité, arts autochtones. Le Conseil a affecté 3,0 millions de dollars aux programmes de prix et de récompenses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada. De plus, il continue de soutenir le Programme du droit de prêt public avec des paiements aux auteurs qui s'élèvent à 9,8 millions de dollars. À 31,5 millions de dollars, les frais administratifs annuels globaux sont inférieurs de 1,5 millions de dollars au budget approuvé pour l'exercice, et de 1,0 millions de dollars à ceux de l'exercice précédent.

En 2015-2016, les fonds de dotation et autres fonds spéciaux du Conseil, d'une part, et le fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement des rendements annuels de -1,6 % (10 % en 2014-2015) et de -1,3 % (10,4 % en 2014-2015). Par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille de placements affiche une décroissance de 12,8 millions de dollars et une juste valeur de 331,7 millions de dollars au 31 mars 2016. Les résultats annuels sont attribuables aux conditions très volatiles du marché, au Canada comme à l'échelle mondiale. Le Conseil continue de suivre étroitement le rendement et les risques liés à son portefeuille.

Le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés de 8,9 millions de dollars est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne du marché du portefeuille des trois années précédentes, conformément à l'Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement. Cette année, malgré un rendement annuel légèrement négatif du portefeuille, le Conseil enregistre 20,7 millions de dollars de revenus nets de placements réalisés en raison des fonds d'actions mondiales qui après avoir affiché un rendement annuel de 9,6 % (de janvier à décembre 2015) ont versé des dividendes importants en décembre 2015. Malheureusement, cette même classe d'actifs a eu un rendement négatif de 6,2 % au cours du dernier trimestre, ce qui a contribué à la baisse de la juste valeur du portefeuille. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété doit être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. C'est la raison pour laquelle les liquidités générées par les revenus perçus ne sont plus disponibles pour d'autres dépenses comme les subventions -- ce qui explique l'excédent de 11,8 millions de dollars en fin d'exercice.

En mars 2016, le Conseil a commencé la révision de son profil de risque. Le profil révisé sera utilisé dans l'élaboration du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques ainsi que comme élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle, dans les décisions d'allocation des ressources, et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015
Total des actifs financiers	334 921 \$	348 449 \$
Total du passif	81 093	83 859
Actifs financiers nets	253 828	264 590
Actifs non financiers	26 917	27 130
Excédent accumulé	280 745 \$	291 720 \$

État des résultats sommaires des activités pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
Total des revenus et des crédits parlementaires	192 150 \$	204 701 \$	194 735 \$
Total des dépenses	192 148	192 871	191 918
Excédent annuel des activités	2 \$	11 830 \$	2 817 \$

Situation financière

Actifs financiers

Au 31 mars 2016, le total des actifs financiers s'établissait à 334,9 millions de dollars, soit une baisse de 13,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers comprennent les placements de portefeuille ainsi que les actifs que l'on prévoit convertir en liquidités pendant l'exercice à venir.

Au 31 mars 2016, la juste valeur marchande des placements du Conseil s'établissait à 331,7 millions de dollars, soit une baisse de 12,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

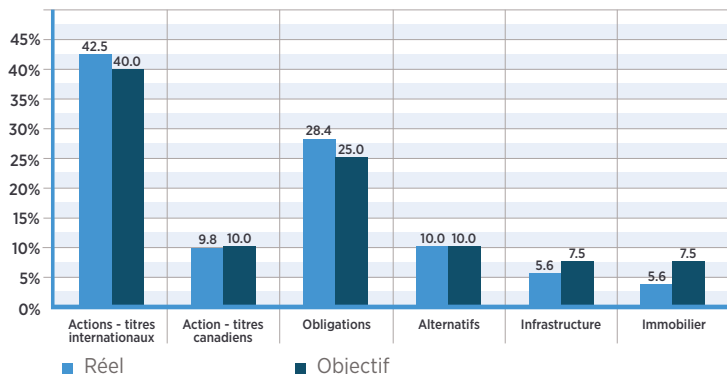
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'Énoncé de la politique et des objectifs de rendement, et de la Déclaration sur les principes de placement et la politique d'investissement du conseil d'administration, tous deux approuvés par le conseil d'administration. Les objectifs du portefeuille consistent à produire des rendements réels à long terme en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux autres fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Les fonds Killam et les autres fonds spéciaux représentent des apports de non-propriétaires reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises de ces derniers. Les fonds Killam doivent être conservés dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les autres fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où elle est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un Comité de placements formé d'experts indépendants du domaine des placements ainsi que des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil des arts siègent également au Comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le Comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le Comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des ajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à sa politique de dépenses, actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Au cours de chacune de ses réunions trimestrielles, le Comité des placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif du portefeuille.

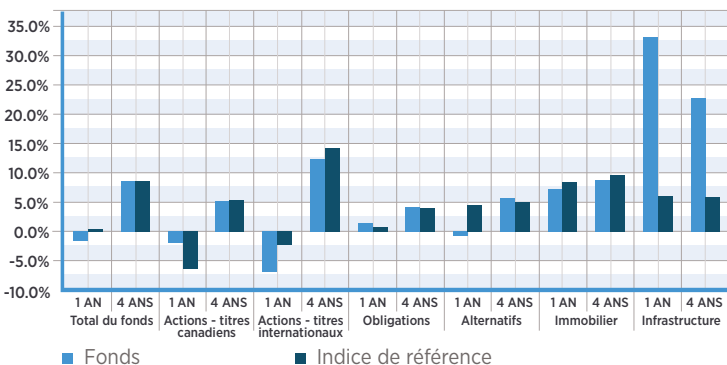
Composition de l'actif au 31 mars 2016



Le Comité de placements et la haute direction suivent de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. En 2013-2014, le Comité de placements, après un examen approfondi de ses stratégies de répartition de l'actif et des niveaux souhaités de risque, a présenté des recommandations au conseil d'administration. La composition de l'actif au 31 mars 2016 progresse vers l'atteinte de cette nouvelle politique approuvée de répartition de l'actif.

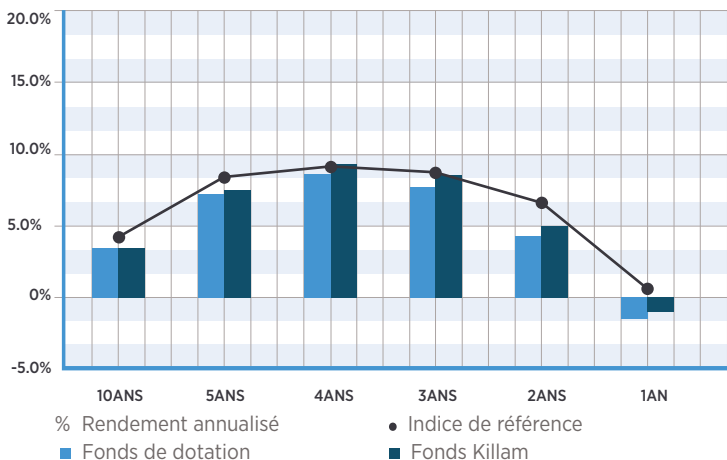
Le tableau suivant présente le rendement des différentes classes d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2016. Il montre que la combinaison d'actifs du portefeuille, notamment grâce à son allocation dans d'autres classes d'actifs comme les obligations, l'immobilier et les infrastructures, a limité les pertes du portefeuille en 2016, aussi bien sur les marchés canadiens que mondiaux, avec des rendements annuels respectifs de -2,3 % et -6,6 %, ce qui a réduit l'impact négatif sur la valeur marchande du portefeuille.

Rendement annuel par classe d'actifs (périodes se terminant le 31 mars)



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation et autres fonds spéciaux, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il montre des rendements totaux beaucoup plus faibles au cours des deux dernières années en raison de la forte volatilité des marchés d'actions qui s'est traduite par des rendements faibles ou négatifs par rapport aux rendements supérieurs à 10 % obtenus entre 2011 et 2013.

Rendement annualisé du portefeuille (périodes se terminant le 31 mars)



Passif

Au 31 mars 2016, le passif global s'établissait à 81,1 millions de dollars, soit une diminution de 2,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent essentiellement à cause de la baisse de 3,5 millions de dollars en revenus reportés provenant de contributions d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placements grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- subventions, prix et paiements aux auteurs à payer de 27,7 millions de dollars qui représentent les paiements en suspens aux candidats retenus au 31 mars 2016;
- des revenus reportés de 6,9 millions de dollars, principalement liés aux nouveaux avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, Ottawa, qui seront amortis au cours de la période de location de 20 ans;
- 2,9 millions de dollars en avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite de certains employés et retraités;
- les comptes créditeurs et les charges à payer de 3,5 millions de dollars qui représentent les paiements non versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, ainsi que des passifs salariaux engagés au 31 mars 2016.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours relativement à l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information. La diminution de cette catégorie d'actifs de 0,2 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est attribuable à une baisse nette de la valeur utile estimée des actifs réels.

La Banque d'art du Conseil, la plus vaste collection d'art contemporain canadien au Canada, compte plus de 17 300 œuvres dont une partie est louée à des sociétés des secteurs public et privé. La collection courante, capitalisée au coût de 19,4 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2016, est imputée à la rubrique « Actifs de la Banque d'art ». Sa valeur estimée totale s'élève à 71 millions de dollars au 31 mars 2016.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 22 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité ayant une grande valeur historique, prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 dollars, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs.

Au 31 mars 2016, la valeur évaluée et assurée de ces instruments de musique était de 41,8 millions de dollars US.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

Excédent accumulé		
(en milliers de dollars)	2016	2015
Dotations – contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation – contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve – excès de revenus de placements	136 445	124 445
Excédent	25 573	25 743
Total de l'excédent accumulé des activités	249 587 \$	237 757 \$
Gains de réévaluation cumulés	31 158	53 963
Excédent accumulé	280 745 \$	291 720 \$

La rubrique Dotations - contribution initiale de 50 millions de dollars représente le transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation reçus par le Conseil au cours des années, provenant presque entièrement de particuliers. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, on traite les dotations comme s'il s'agissait de revenus, même si elles sont détenues séparément.

La réserve totale de 136,4 millions de dollars au 31 mars 2016 représente la somme de l'excès de revenus de placements découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

Opérations

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
Crédits parlementaires	182 097 \$	182 224 \$	182 224 \$
Revenus nets de placements réalisés	8 946	20 685	11 027
Autres revenus	1 107	1 792	1 484
Total des revenus	192 150	204 701	194 735
Programmes de transfert	174 642	175 585	173 876
Résultats nets de la Banque d'art	222	365	327
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 122	1 773	1 951
Administration générale	15 162	15 148	15 764
Total des charges	192 148	192 871	191 918
Excédent annuel des activités	2 \$	11 830 \$	2 817 \$

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 11,8 millions de dollars en comparaison d'un budget équilibré prévoyant un excédent de 2 000 dollars et d'un excédent de 2,8 millions de dollars pour 2014-2015. L'excédent réel est directement attribuable à un écart positif de 11,7 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés, puisque le Conseil a réinvesti ses autres revenus supplémentaires et ses économies opérationnelles de 2,3 millions de dollars dans les subventions.

La majeure partie des économies obtenues par une hausse d'autres sources de revenus de 0,7 million de dollars, par une réduction de 1,5 million de dollars en dépenses d'exécution des programmes de transfert, par une réduction de 0,2 million de dollars en dépenses des services à la communauté artistique, et par une réduction de 0,3 million de dollars des dépenses de la Commission canadienne pour l'UNESCO, s'est traduite par un réinvestissement de 2,3 millions de dollars dans les subventions.

Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente par ailleurs une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel duquel le Conseil prélève des fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, le Conseil a reçu des crédits parlementaires de 182,2 millions de dollars soit le même montant que pour 2014-2015.

Revenus de placements

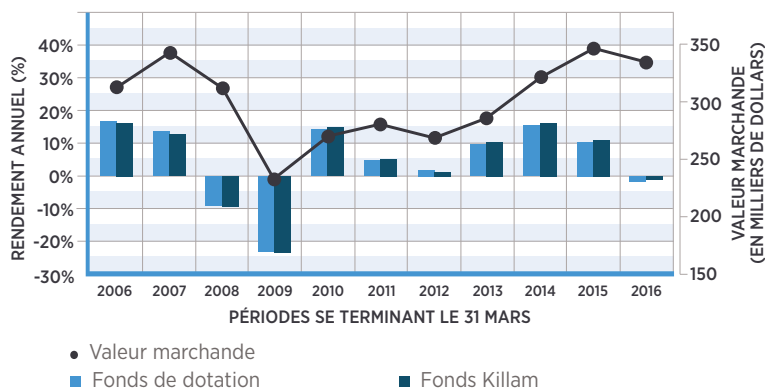
Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2015-2016, les fonds de dotations du Conseil et autres fonds spéciaux, d'une part, et les fonds Killam, d'autre part, ont enregistré respectivement des rendements de -1,6 % (10,0 % en 2014-2015) et de -1,3 % (10,4 % en 2014-2015). Les rendements annuels des fonds de dotations et des fonds spéciaux ainsi que du fonds Killam sont, respectivement, de 1,9 % et 1,6 % sous l'indice de référence de 0,3 %.

Selon la politique de placements du Conseil, en 2015-2016, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui

concerne les fonds de dotations, les fonds spéciaux, et le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité d'équilibrer le rendement par rapport à la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2006 ainsi que leur influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placements dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réaffecte l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille d'investissement du Conseil.

Rendement annuel du portefeuille



Cette année, même avec un rendement annuel légèrement négatif de son portefeuille, le Conseil enregistre des revenus nets de placements réalisés de 20,7 millions de dollars, principalement attribuables aux fonds d'actions mondiales qui, après avoir affiché un rendement annuel de 9,6 % (janvier à décembre 2015), ont versé en décembre 2015 des dividendes importants de 26,7 millions de dollars. Malheureusement, cette même classe d'actifs a eu un rendement négatif de 6,2 % au cours du dernier trimestre, ce qui a contribué à la baisse de la juste valeur du portefeuille indiquée ci-dessus.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les montants correspondant à l'annulation de subventions accordées au cours des exercices précédents, aux revenus de location de salle, à des dons, aux remboursements de taxes municipales, aux frais d'hébergement et autres sources de revenus en cours d'année. Le Conseil a reçu des revenus non planifiés tel qu'un remboursement de taxe foncière de son ancien propriétaire et une contribution de la Fondation J. W. McConnell pour l'initiative Ré{conciliation} - les deux éléments principaux ayant contribué à l'écart positif de 0,7 million de dollars par rapport au montant prévu au budget.

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
Subventions, prix et paiements aux auteurs	154 787 \$	157 440 \$	155 141 \$
Livraison des programmes de transfert	17 848	16 357	16 697
Services à la communauté artistique	2 007	1 788	2 038
Résultats nets de la Banque d'art	222	365	327
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 122	1 773	1 951
Total des charges	176 986 \$	177 723 \$	176 154 \$

En 2015-2016, les dépenses de programmes ont représenté 92 % des charges totales du Conseil, qui se sont élevées à 192,9 million de dollars, une proportion qui correspond aux résultats de 2014-2015. Les dépenses globales des programmes sont supérieures de 1,6 millions de dollars à celles de l'exercice

précédent et supérieures de 0,7 million de dollars à celles prévues au budget, contrebalancées par d'autres recettes imprévues expliquées dans la section précédente.

La grande majorité des dépenses de programmes concernent des subventions, des prix et des paiements aux auteurs et s'élevaient à 157,4 millions de dollars, soit une hausse de 2,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et une hausse de 2,7 millions de dollars par rapport au budget. Le Conseil est déterminé à réinvestir toute économie opérationnelle dans les subventions, les prix et les paiements aux auteurs.

Les coûts de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public assurée par le Conseil. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Ces frais sont inférieurs de 1,5 million de dollars par rapport au montant budgété, ce qui confirme les résultats des efforts constants du Conseil en vue de limiter ses dépenses et de réaliser des économies relativement à ces coûts. Au cours des deux prochains exercices financiers, le Conseil poursuivra la révision et la simplification des programmes et des processus, conjointement au déploiement de son nouveau modèle de financement, en avril 2017.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des ateliers, les coûts d'activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts ont été inférieurs de 0,3 million de dollars à ceux de l'exercice et de 0,2 million de dollars à ceux du budget précédents.

Les résultats nets de la Banque d'art sont de 0,4 million de dollars pour l'exercice courant par rapport à des résultats nets de 0,3 million de dollars pour l'exercice précédent. L'écart est associé à des activités de sensibilisation pour lesquelles la Banque d'art a fait des dons d'œuvres d'art, comptabilisées à leur coût de 88 000 dollars, à divers organismes qui les mettront en valeur dans des lieux publics.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada conformément à un décret de 1957. Elle affiche des dépenses nettes de 1,8 million de dollars en 2015-2016, soit une diminution de 0,3 million de dollars comparativement au budget. La CCUNESCO coordonne les activités relatives à la réalisation des programmes de l'UNESCO au Canada et favorise la participation canadienne à des projets menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère des Affaires mondiales Canada à propos des programmes et budgets futurs de l'UNESCO, en plus de prendre des initiatives, au Canada, afin de promouvoir et de faire connaître les objectifs des programmes de l'organisation.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts du secrétariat du Conseil, des communications et des services généraux

(notamment les finances, les ressources humaines, la gestion ou la technologie de l'information et les services administratifs). Elles comprennent les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels, l'amortissement et autres. À 15,1 millions de dollars, ces coûts correspondent au budget et sont de 4 % inférieurs à ceux rapportés en 2014-2015 (15,8 millions de dollars). Le Conseil continuera de limiter ses dépenses et de chercher à améliorer son efficacité en matière de frais administratifs généraux, au cours des prochains exercices financiers.

Gains et pertes de réévaluation

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2016 étaient de 31,2 millions de dollars. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements non grevés d'affectations d'origine externe.

Gestion du risque

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil encourage une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette gestion est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel. Les principaux objectifs de la gestion du risque par une organisation consistent à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la tolérance au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments-clés :

- Gouvernance du risque
- Tolérance au risque
- Profil, évaluation et atténuation des risques
- Atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision assurée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil des arts concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil des arts sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

En 2015-2016, le Conseil a mis à jour son profil de risque en tenant compte des changements survenus dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels importants de même que les stratégies d'atténuation. Son environnement global en matière de risques est illustré ci-dessous :

Catégories de risques			
Stratégiques	Prestation de programmes	Activités habilitantes	Conformité
Risques liés à la gestion stratégique du Conseil et aux relations avec ses intervenants et partenaires <ul style="list-style-type: none"> • Incertitude des revenus • Surcharge de changements • Exécution des stratégies • Démonstration de résultats • Communications avec les partenaires • Reprise des activités après un sinistre • Gouvernance • Clarté des pouvoirs/processus décisionnels • Réaction aux événements potentiellement néfastes 	Risques liés aux processus de base des subventions du Cons <ul style="list-style-type: none"> • Controverse à l'égard du financement • Lacunes/dédoubllements non stratégiques de financement • Suite de programmes/niveaux de financement • Processus d'évaluation par les pairs • Rigueur et transparence du processus subventionnaire • Soutien des services aux arts • Soutien à la recherche • Mise en œuvre de partenariats 	Risques liés aux processus opérationnels et de soutien du Conseil <ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information • Violation de la confidentialité des données et de leur sécurité • Capacité/compétence/planification de la relève des ressources humaines • Gestion budgétaire • Gestion des connaissances et des documents • Soutien aux communications 	Risques liés à des exigences externes/internes <ul style="list-style-type: none"> • Conformité à des exigences/obligations externes • Conformité à des politiques et procédures financières internes • Conformité à des politiques et procédures internes de RH • Conformité à des politiques et procédures internes en matière de subventions
Mandat du Conseil des arts du Canada : « Favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art »			

Tolérance au risque

L'énoncé du Conseil des arts sur la tolérance au risque, approuvé par le conseil d'administration, demeure comme suit :

« Le Conseil des arts du Canada applique, à sa gestion, une approche prudente en matière de prise de risques qui se traduit par des risques pris pour renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. »

Le Conseil des arts a une faible tolérance aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rigueur et sur la transparence de ses processus d'octroi de subventions, car ces deux conditions sont essentielles à la légitimité du mandat du Conseil. De la même façon, le Conseil a une faible tolérance aux risques financiers qui pourraient nuire à la rentabilité et au rendement de ses placements, compte tenu de l'importance capitale d'une gestion adéquate des ressources financières pour maintenir sa capacité à financer et à soutenir la communauté artistique.

En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil des arts a une faible tolérance aux risques qui pourraient compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique et aux conditions économiques. Sa tolérance est également faible pour les risques pouvant compromettre son appui aux infrastructures artistiques du Canada. Néanmoins, le degré de tolérance au risque artistique du Conseil est élevé. Nous maintenons une tolérance élevée aux risques liés au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens. Dans ce contexte, nous avons une tolérance modérée aux risques susceptibles de compromettre notre capacité à bâtir et à maintenir notre réputation auprès des principaux intéressés.

Afin de permettre au Conseil des arts de continuer à améliorer son rendement opérationnel, nous sommes prêts à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, à cet égard, nous gérons tous les risques assumés dans le respect de nos valeurs fondamentales, de notre culture organisationnelle et de notre engagement envers le personnel.

Ultimement, nous gérons l'organisme de façon à pouvoir accomplir notre mandat, à mettre en œuvre nos orientations stratégiques et à obtenir des résultats. Nous ferons preuve de prudence avant de courir des risques qui pourraient nous en empêcher.

Le Conseil des arts s'engage à remplir son mandat et à rester l'organisme hautement performant qu'il est déjà grâce à la gouvernance efficace exercée par son conseil d'administration. Le Conseil a une faible tolérance aux risques qui pourraient nuire à sa capacité de se gouverner lui-même.

Profil de risque

Dans le contexte de la tolérance aux risques du Conseil, les risques suivants, cernés et évalués au cours du processus d'évaluation des risques de 2015-2016, sont considérés comme dépassant le degré de tolérance aux risques du Conseil :

- 1) capacités inadéquates des ressources humaines;
- 2) incapacité à démontrer des résultats;
- 3) surcharge en matière de changements;
- 4) systèmes de technologie de l'information désuets.

Par conséquent, on a élaboré des stratégies d'atténuation et des plans d'action et de suivi sous la supervision de membres désignés parmi les cadres de direction, afin de réduire l'exposition aux risques. Le Comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières et assure une surveillance continue de ces risques et des stratégies d'atténuation efficaces mises en place.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidités et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil a été déposée dans les 30 à 60 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidités est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie de ses revenus provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis temporairement dans un fonds commun à court terme jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien ses risques de marché conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le CA et le Comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

GOUVERNANCE



Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le gouverneur en conseil, le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le CA se réunit au moins trois fois par année; il lui incombe de surveiller les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions en matière de subventions.

À titre d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA supervisent la gouvernance de l'organisme. Le CA doit veiller aux affaires courantes du Conseil, encadrer la direction et s'assurer que tous les grands dossiers du Conseil font l'objet d'un examen approprié. Le CA rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Les fonctions générales du CA sont décrites dans les *Règlements administratifs* et dans la *Politique de gouvernance* du Conseil des arts.

Points saillants

En 2015-2016, le CA a tenu quatre réunions à Ottawa consacrées à :

- diriger et approuver l'orientation du Plan stratégique 2016-2021 du Conseil des arts;
- examiner et approuver la façon d'aborder le Nouveau modèle de financement du Conseil des arts, parallèlement à l'actualisation de l'Architecture d'alignement des programmes et à celle de son système de demande de subvention en ligne;
- approuver les subventions de plus de 100 000 \$ jusqu'en janvier 2016, date à laquelle la délégation de pouvoirs a changé et approuver des subventions de plus de 500 000 \$ de janvier à mars 2016;
- réviser régulièrement l'énoncé des besoins en matière de représentation au CA en vue de pourvoir les postes vacants et discuter de la planification de la relève et de la transition à la direction du Conseil des arts;
- approuver les politiques générales afin de rationaliser les pratiques et d'améliorer l'efficacité;
- la tenue de l'Assemblée publique annuelle dans les bureaux du Conseil des arts du Canada au 150, rue Elgin, Ottawa, le 19 janvier 2016;
- approuver la version révisée des Règlements administratifs, de la Politique de gouvernance, du Code de déontologie et de la Politique sur les conflits d'intérêts du Conseil des arts, ainsi que l'Acte constitutif et les Règlements de la Commission canadienne pour l'UNESCO et l'Acte constitutif et les Règlements de la Commission du droit de prêt public;
- accueillir Pierre Lassonde à titre de président du CA.

Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des administrateurs indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs de l'organisme assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du CA sont composés de membres du CA et, dans certains cas, d'experts de l'extérieur sélectionnés pour leurs connaissances et leurs expertises particulières.

Culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique, les membres du CA sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et aux *Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique du gouvernement fédéral*, ainsi qu'au *Code de déontologie des membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada*. Le CA doit produire un rapport annuel sur les conflits d'intérêts potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil souhaite se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et environnementales en tenant compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil des arts :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité, et veille à ce que le processus de prise de décision tienne compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité, les Canadiens qu'il dessert et s'en inspire en s'efforçant d'enrichir leur vie grâce à l'engagement culturel et à l'existence d'un secteur artistique dynamique et diversifié;
- s'efforce de créer un climat organisationnel qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale et tient compte de la durabilité de l'environnement dans toutes ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et s'assure de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi. *L'Énoncé de principe sur la responsabilité sociale du Conseil des arts* est disponible sur le site web du Conseil.

Nominations

Le CA conseille le gouvernement sur les critères de sélection appropriés des candidats à la présidence et à la vice-présidence du CA, sur les compétences essentielles et les besoins futurs pour pourvoir les postes de membres du CA, ainsi que de directeur et chef de la direction. Les profils de compétences et de connaissances se rapportant aux postes vacants en 2015-2016 ont été remis à la ministre du Patrimoine canadien. En 2015, Pierre Lassonde a été nommé président du CA afin de combler le poste laissé vacant à la suite du décès soudain de Joseph L. Rotman.

Au 31 mars 2016, il y avait trois (3) postes vacants au CA.

Diversité au sein du conseil d'administration

Pour la troisième année consécutive, le CA du Conseil des arts du Canada a été sélectionné pour le Prix d'excellence en gouvernance décerné par la Canadian Society of Corporate Secretaries (CSCS) [Société canadienne des secrétaires corporatifs] et, plus particulièrement, dans la catégorie « Pratiques exemplaires pour améliorer la diversité au sein d'un conseil d'administration », ce qui constitue une reconnaissance évidente du leadership du Conseil et de ses politiques en matière d'équité, depuis le plus haut niveau de l'organisme. Le Conseil intègre depuis longtemps des valeurs d'équité à ses activités. Sa *Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration du Conseil des arts* vise à résumer et à rendre public les valeurs et les objectifs liés à la diversité administrative du CA.

Orientation et formation continue des membres du conseil d'administration

Tous les nouveaux membres du CA sont tenus de suivre le programme d'orientation à l'intention des directeurs de sociétés d'État offert par l'École de la fonction publique du Canada. Ce programme a été conçu pour informer les administrateurs de leurs rôles et de leurs responsabilités fondamentales, ainsi que des particularités de la gouvernance des sociétés d'État. Un membre du CA a suivi ce programme en 2015-2016.

Les nouveaux membres reçoivent une trousse d'information complète avant leur première réunion. À leur première réunion du CA, ils participent à une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et siègent aux réunions des comités afin de s'informer des travaux du Conseil des arts. Chaque nouveau membre se voit aussi assigner un mentor pour faciliter son orientation.

En 2015-2016, dans le cadre du programme de formation continue, des membres du CA ont participé à des séances de perfectionnement professionnel portant sur les sujets suivants :

- En avril 2015, un membre du CA a participé au programme de Deloitte Administrateurs avertis – Questions liées au comité des ressources humaines.
- En octobre 2015, six membres du CA ont participé à un atelier sur le Cadre de gouvernance donné par des membres du personnel.

Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation du rendement de tous ses membres et comités.

Durant toute la période 2015-2016, le CA s'est employé à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du rendement de l'exercice précédent.

Sous la direction du comité exécutif, le CA évalue annuellement le rendement du directeur et chef de la direction, conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministre de Patrimoine canadien.

Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet chaque année un certain nombre de rapports à différents ministères selon les échéances établies par les lois ou les ministères responsables.

Assemblée publique annuelle

Le 20 janvier 2015, le Conseil des arts a tenu son Assemblée publique annuelle à Ottawa afin de rendre compte de ses activités récentes, de dévoiler ses plans d'avenir et de recueillir les commentaires des intervenants intéressés. Le directeur et chef de la direction, le président, la vice-présidente et sept autres membres du CA, ainsi que des cadres supérieurs du Conseil étaient présents. L'Assemblée a également été diffusée en direct.

L'Assemblée publique annuelle a joint un large public, soit environ 200 invités sur place et 598 en ligne ce jour-là. Dans les réseaux sociaux, 339 tweets ont été envoyés utilisant les mots-clés #Conseil16 et #Council16, et 130 « J'aime », commentaires et partages ont été dénombrés sur Facebook.

Lors de cette Assemblée publique annuelle, le Conseil des arts a annoncé le lancement d'un sondage en ligne le 28 janvier 2016, en vue de l'aider à façonner son plan stratégique 2016-2021. Le Conseil a sollicité des intervenants externes par courriel, et le grand public avait également accès au sondage sur le site web du Conseil. En plus du sondage, le Conseil invitait les participants à soumettre de la rétroaction directe. Plus de 4 200 réponses ont été reçues (le taux de réponse le plus élevé de l'histoire du Conseil) et elles ont éclairé l'établissement du nouveau plan. Les résultats du sondage sont publiés sur le site web du Conseil.

Les allocutions, une vidéo de l'Assemblée publique annuelle et des liens vers la couverture de presse sont en ligne sur le site web du Conseil.



L'artiste de création parlée Dwayne Morgan à l'Assemblée publique annuelle du Conseil des arts du Canada, 2016

Gouvernance

Le 19 janvier 2016, plus de 200 personnes ont pris part à l'Assemblée publique annuelle du Conseil des arts du Canada, et près de 600 autres répartis dans tout le pays ont suivi sa webdiffusion.

Pierre Lassonde, président du conseil d'administration, a parlé de l'évolution du Conseil vers un avenir meilleur alors que change le discours sur les arts au Canada. Simon Brault, directeur et chef de la direction, a donné plus de détails sur les transformations en cours au sein du Conseil et sur la façon dont elles vont être bénéfiques pour le secteur des arts et pour l'ensemble des Canadiens. L'Assemblée a aussi permis d'annoncer le lancement d'un sondage visant à éclairer le Plan stratégique 2016-2021. L'Assemblée a également donné lieu à la présentation vidéo des créations d'Arctiq, une troupe des arts du cirque basée à Igloodik (Nunavut), ainsi qu'à une performance de Dwayne Morgan, un artiste torontois de la création orale.

Toujours en 2015-2016, le Conseil des arts du Canada et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont entrepris un examen exhaustif de leur gouvernance, ce qui a conduit à une actualisation des politiques de gouvernance et des règlements administratifs et à la mise en place de pratiques plus modernes et de cadres de responsabilisation plus clairs,

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)

Le Conseil des arts produit un rapport annuel en matière d'AIPRP. Ce rapport, qui contient des données statistiques sur l'application de ces lois par le Conseil, est présenté à Patrimoine canadien et déposé au Parlement.

Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Bureau de l'équité du Conseil des arts est chargé de faire respecter les exigences de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de produire un rapport annuel sur l'application de cette loi. Ce rapport est soumis au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Le Conseil des arts étant un organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, son Service des ressources humaines rédige tous les ans un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil des arts de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil soumet au ministère du Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la partie VII de la *Loi*. Le dernier plan d'action, présenté en janvier 2012, est en vigueur jusqu'en 2016. Le Conseil doit aussi remettre un rapport annuel décrivant ses activités en vertu des parties IV, V, VI et VII de la *Loi* au ministère du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comités du conseil d'administration

Les comités du CA rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activités qui revêtent un intérêt particulier, en les supervisant et les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et les exigences en matière de rapport sont définis dans les *Règlements administratifs* du Conseil des arts. Le CA compte quatre comités permanents :

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (sauf en ce qui a trait à l'approbation ou aux modifications des *Règlements administratifs*, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Membres : Pierre Lassonde (président), Nathalie Bondil, Barbara Burley (jusqu'en décembre 2015), Beverley K. Foy et Isabelle Hudon.

Comité de l'audit et des finances

Le comité de l'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions de vérification du Conseil.

Membres : Beverley K. Foy (présidente), Isabelle Hudon, Luc LaRochelle et Anna Porter (jusqu'en janvier 2016).

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin que ce dernier s'acquitte de ses responsabilités de gérance et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du Conseil des arts, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Barbara Burley (présidente, jusqu'en décembre 2015), Isabelle Hudon (présidente, depuis décembre 2015), Howard Jang, David McKay (jusqu'en février 2016), Cheryl Sharpe et Brenda Stehelin.

Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy, Anna Porter (jusqu'en janvier 2016) et les experts externes suivant : George Mavroudis (président), Kiki Delaney, Mark Jenkins, Eric Kirzner, Ann Marshall et John Montalbano.

Groupes consultatifs

Certains membres du CA ont également servi dans d'autres instances du Conseil des arts : Barbara Burley a siégé au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO jusqu'en décembre 2015; et Howard Jang, jusqu'en avril 2016. Anna Porter a siégé à la Commission du droit de prêt public jusqu'en janvier 2016.

Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres supérieurs, les contrats signés d'un montant supérieur à 10 000 \$, la reclassification des postes et les rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.

Divulgence d'actes fautifs

Conformément à la politique du Conseil des arts sur la *Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail* qui découle des exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation d'actes fautifs en milieu de travail est remis au comité de l'audit et des finances. En 2015-2016, aucun acte fautif en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

Conseil d'administration : 80 583 \$

Directeur et chef de la direction : de 214 900 \$ à 252 800 \$ (établi par le Gouverneur en conseil)

Postes de direction : de 106 900 \$ à 157 500 \$

Cadres supérieurs

Au 31 mars 2016, le Comité exécutif de gestion se composait de : Simon Brault, directeur et chef de la direction ; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies et affaires publiques ; Linda Drainville¹, DPF et directrice générale, Services généraux ; Tammy Scott, directrice générale, Communications et rayonnement des arts ; Jacques Vézina², directeur général, Programmes de subventions aux arts.

¹ Depuis le 30 novembre 2015

² Depuis le 19 octobre 2015

Réunions du CA et des comités, et assiduité (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)

	Réunions du conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de placements	Comité de l'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
Nombre de réunions	7	2	4	8	6
Pierre Lassonde, président	5/5	1/1	-	-	-
Nathalie Bondil, vice-présidente	5/7	2/2	-	-	-
Barbara Burley	4/4	2/2	-	-	4/4
Beverley K. Foy	6/7	2/2	4/4	8/8	-
Isabelle Hudon	4/7	-	-	6/8	2/2
Howard Jang	6/7	-	-	-	6/6
Luc LaRochelle	7/7	-	-	7/8	-
David McKay	5/5	-	-	-	5/5
Anna Porter	5/5	-	3/3	6/6	-
Cheryl Sharfe	6/7	-	-	-	6/6
Brenda Stehelin	4/7	-	-	-	5/6

Membres du Conseil d'administration



PIERRE LASSONDE
PRÉSIDENT
(Toronto, Ontario)



NATHALIE BONDIL
VICE-PRÉSIDENTE
(Montréal, Québec)



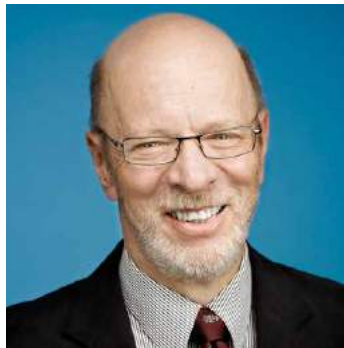
BEVERLEY K. FOY
(Calgary, Alberta)



ISABELLE HUDON
(Montréal, Québec)



HOWARD JANG
(Vancouver, Colombie-
Britannique)



LUC LAROCHELLE
(Montréal, Québec)



CHERYL SHARFE
(Winnipeg, Manitoba)



BRENDA STEHELIN
(Whitehorse, Yukon)

ÉTATS FINANCIERS



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

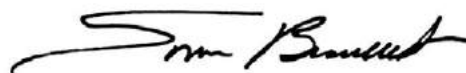
Le Conseil des arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au

comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des arts du Canada. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des arts du Canada, sur lesquels il émet un rapport.

Le 13 juin 2016



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction



Linda Drainville, CPA, CA
Dirigeante principale des finances et directrice générale,
Services corporatifs



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink that reads "Riowen Abgrall". The signature is written in a cursive, flowing style.

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Le 13 juin 2016
Ottawa, Canada

État de la situation financière

	2016	2015
<i>au 31 mars (en milliers de dollars)</i>		
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	495 \$	1 226 \$
Débiteurs	2 775	2 732
Placements de portefeuille (note 4)	331 651	344 491
Total des actifs financiers	334 921	348 449
PASSIFS		
Découvert bancaire	646	-
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	27 674	28 751
Créditeurs et charges à payer	3 486	2 499
Revenus reportés	6 877	7 061
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 909	2 592
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	39 501	42 956
Total des passifs	81 093	83 859
ACTIFS FINANCIERS NETS	253 828	264 590
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	7 348	7 524
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 384	19 425
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	184	180
Total des actifs non financiers	26 917	27 130
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (Note 11)	280 745 \$	291 720 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	249 587	237 757
Gains de réévaluation cumulés	31 158	53 963
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	280 745 \$	291 720 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2016	Réels 2016	Réels 2015
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	8 946 \$	20 685 \$	11 027 \$
Autres revenus	1 107	1 792	1 484
Total des revenus	10 053	22 477	12 511
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, prix et paiements aux auteurs (tableau 1)	154 787	157 440	155 141
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	17 848	16 357	16 697
Services à la communauté artistique (tableau 3)	2 007	1 788	2 038
	174 642	175 585	173 876
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	222	365	327
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 122	1 773	1 951
Administration générale (tableau 2)	15 162	15 148	15 764
Total des charges	192 148	192 871	191 918
Déficit annuel lié aux activités avant les crédits parlementaires	(182 095)	(170 394)	(179 407)
Crédits parlementaires	182 097	182 224	182 224
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	2	11 830	2 817
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	237 757	237 757	234 940
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	237 759 \$	249 587 \$	237 757 \$

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2016	2015
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	53 963 \$	39 037 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	(22 066)	15 960
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(739)	(1 034)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(22 805)	14 926
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	31 158 \$	53 963 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2016	Réels 2016	Réels 2015
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	2 \$	11 830 \$	2 817 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 197)	(842)	(443)
Moins-value des immobilisations corporelles	-	-	712
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	1 178	1 018	1 111
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	(47)	(28)
Disposition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	88	3
	(19)	217	1 355
Acquisition de frais payés d'avance	-	(230)	(241)
Utilisation de frais payés d'avance	-	226	376
	-	(4)	135
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	(22 805)	14 926
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(17)	(10 762)	19 233
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	264 590	264 590	245 357
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	264 573 \$	253 828 \$	264 590 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Excédent lié aux activités de la période	11 830 \$	2 817 \$
Pertes (gains) sur disposition dans les placements de portefeuille (note 12)	627	(1 767)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 018	1 111
Moins-value des immobilisations corporelles	-	712
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	87	3
Perte sur disposition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	1	-
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(4)	135
Augmentation des avantages sociaux futurs	317	62
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe aux revenus de placements (note 7)	3 854	1 923
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	(317)	(2 227)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	17 413	2 769
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(842)	(443)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(47)	(28)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(889)	(471)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(93 473)	(29 172)
Disposition de placements de portefeuille	75 572	28 391
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(17 901)	(781)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 377)	1 517
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	1 226	(291)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	(151)	1 226
Représentés par:		
Trésorerie	-	240
Équivalents de trésorerie (note 3)	495	986
Découvert bancaire	(646)	-
	(151) \$	1 226 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

1. Autorisation et activités

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme.

Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et reporté dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. Le coût, moins toute valeur résiduelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de ces actifs qui est estimé à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En février 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire. Des indemnités de départ pour autres circonstances seront constatées au cours de la période durant laquelle l'événement obligeant le Conseil se produit.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à leur juste valeur à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location de ses actifs sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art à l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les frais d'hébergement chargés pour des services rendus à un tiers.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

Subventions, prix et paiements aux auteurs

Les subventions, prix et paiements aux auteurs sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Elles sont passées en charges dans l'exercice pour lequel elles ont été budgétées et approuvées par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des actifs de la Banque d'art, la valeur résiduelle des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. Équivalents de trésorerie

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 495 000 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 986 000 \$).

4. Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)	2016					2015		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	126 336	1 904	20 423	144 855	53	112 970	156 036	55
Obligations	70 750	-	2 676	73 426	27	70 750	75 463	27
Alternatifs	20 630	-	6 306	26 936	10	20 630	27 148	10
Marché monétaire	5 992	-	-	5 992	2	6 446	6 446	2
Immobilier	7 717	62	2 390	10 045	4	7 735	9 525	3
Infrastructure	7 827	94	4 468	12 201	4	5 689	8 596	3
	239 252	2 060	36 263	273 455	100	224 220	283 214	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	26 832	380	4 535	30 987	53	24 095	33 593	55
Obligations	13 787	-	515	14 302	25	14 745	15 720	26
Alternatifs	5 298	-	1 613	6 911	12	5 298	6 965	11
Marché monétaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	2 051	16	648	2 683	4	2 062	2 560	4
Infrastructure	2 036	24	1 301	3 313	6	1 561	2 439	4
	50 004	420	8 612	58 196	100	47 761	61 277	100
Total des placements	289 256	2 480	44 875	331 651		271 981	344 491	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2016. Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2015 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 21 904 000 \$ (2015 : 22 685 000 \$). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 80 100 000 \$ (2015 : 83 962 000 \$).

Toutes les transactions reliées aux contributions grevées d'affectations externes sont payées par ou reçues dans le compte de banque du Conseil ce qui crée des interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations externes dû au Conseil en date du 31 mars 2016 par les fonds spéciaux est de 2 996 000 \$ (2015 : 2 515 000 \$) et le solde dû au fonds Killam par le Conseil est de 212 000 \$ (2015 : 1 007 000 \$ dû au Conseil).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	43 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	26 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	7,5 %	10 %
Infrastructure	5 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	2 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 5 992 000 \$ (2015 : 6 446 000 \$). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, ces fonds ont généré un rendement de 0,76% (2015 : 1,11 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 28 jours (2015 : 37 jours).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans trois fonds communs, un fonds canadien et deux fonds globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des obligations à rendement élevé et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et globalement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

5. Risques financiers et juste valeur

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	2016	2015
		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	495	1 226
Débiteurs	Coût amorti	2 775	2 732
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	331 651	344 491
Découvert bancaire	Juste valeur	646	-
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	Coût amorti	27 674	28 751
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	3 486	2 499

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

A) ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, prix et paiements aux auteurs à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année.

B) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016				2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	495	-	495	240	986	-	1 226
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	-	144 855	-	144 855	-	156 036	-	156 036
Obligations	-	73 426	-	73 426	-	75 463	-	75 463
Alternatifs	-	-	26 936	26 936	-	-	27 148	27 148
Marché monétaire	-	5 992	-	5 992	-	6 446	-	6 446
Immobilier	-	-	10 045	10 045	-	-	9 525	9 525
Infrastructure	-	-	12 201	12 201	-	-	8 596	8 596
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	-	30 987	-	30 987	-	33 593	-	33 593
Obligations	-	14 302	-	14 302	-	15 720	-	15 720
Alternatifs	-	-	6 911	6 911	-	-	6 965	6 965
Immobilier	-	-	2 683	2 683	-	-	2 560	2 560
Infrastructure	-	-	3 313	3 313	-	-	2 439	2 439
	-	269 562	62 089	331 651	-	287 258	57 233	344 491
Total	-	270 057	62 089	332 146	240	288 244	57 233	345 717

Passifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016				2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	646	-	-	646	-	-	-	-

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2016				2015			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	27 148	9 525	8 596	45 269	25 307	9 452	5 994	40 753
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(195)	495	1 349	1 649	1 694	290	1 258	3 242
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	(17)	43	118	144	147	25	109	281
Achats	-	742	3 268	4 010	-	2 670	3 073	5 743
Ventes	-	(760)	(1 130)	(1 890)	-	(2 912)	(1 838)	(4 750)
Solde de fermeture	26 936	10 045	12 201	49 182	27 148	9 525	8 596	45 269
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	6 965	2 560	2 439	11 964	6 493	2 555	1 790	10 838
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	(54)	135	399	480	472	83	424	979
Achats	-	185	818	1 003	-	673	773	1 446
Ventes	-	(197)	(343)	(540)	-	(751)	(548)	(1 299)
Solde de fermeture	6 911	2 683	3 313	12 907	6 965	2 560	2 439	11 964

C) GESTION DES RISQUES

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2016, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2015- 3,75% pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et 3,5 % pour les fonds Killam) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)

	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Découvert bancaire	646	-	-	-	646
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	7 267	10 046	7 812	2 549	27 674
Créditeurs et charges à payer	2 956	220	310	-	3 486
	10 869	10 266	8 122	2 549	31 806

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,4 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,4 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2016, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,4 % (2015 : 5,8 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 17 909 000 \$ (2015 : 19 919 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à

la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars US et EUROs.

À la date de l'état de la situation financière, la portion non-canadienne du placement de portefeuille représente 18 132 000 \$ (2014 - 12 443 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

6. Avantages sociaux futurs

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,15 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,28 fois en 2015); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,11 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,28 fois en 2015). Le total des cotisations de 1,9 millions de dollars a été comptabilisé en charge durant l'année en cours (2,0 millions en 2015).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service valide multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Cotisations de l'employeur	1 878 \$	2 001 \$
Cotisations des employés	1 458	1 385

B) INDEMNITÉS DE DÉPART

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités ont cessé d'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	514 \$	749 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	(21)
Indemnités payées au cours de l'exercice	(56)	(214)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	458 \$	514 \$

C) PRESTATIONS DES RETRAITÉS

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2016.

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	4 348 \$	3 313 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	186	135
Frais d'intérêts	87	99
Indemnités payées	(80)	(147)
Cotisations des participants	-	91
Perte actuarielle	579	857
	5 120	4 348
Pertes actuarielles non amorties	(2 669)	(2 270)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	2 451 \$	2 078 \$

La perte nette actuarielle résultant des changements d'hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 14 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2 %	3 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2 %	2 %
Taux d'augmentation des coûts de soins dentaires	4 %	4 %
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	7 %	8 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4 %	4 %
Exercice où le taux ultime sera atteint	2026	2023

7. Revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	42 956 \$	37 097 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	6 243	4 247
Utilisation des fonds	(2 389)	(2 324)
	3 854	1 923
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	(6 622)	5 664
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(687)	(1 728)
Solde de fermeture	39 501 \$	42 956 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2015	5 272 \$	7 314 \$	384 \$	12 970 \$
Acquisitions	620	128	94	842
Dispositions	(649)	-	-	(649)
Solde de fermeture au 31 mars 2016	5 243 \$	7 442 \$	478 \$	13 163 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2015	3 857 \$	1 589 \$	- \$	5 446 \$
Charge d'amortissement	698	320	-	1 018
Dispositions	(649)	-	-	(649)
Solde de fermeture au 31 mars 2016	3 906 \$	1 909 \$	- \$	5 815 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	1 415 \$	5 725 \$	384 \$	7 524 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	1 337 \$	5 533 \$	478 \$	7 348 \$

9. Actifs de la Banque d'art

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	19 425 \$	19 400 \$
Acquisitions	47	28
Aliénations/Dons	(88)	(3)
Solde de fermeture	19 384 \$	19 425 \$

La Banque d'art du Conseil est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit près de 17 300 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 152 artistes. La Banque d'art loue ses actifs à des parties intéressées. Au 31 mars 2016, environ 3 300 (2015 : 3 200) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001 et toutes les œuvres d'art acquises après 2001 ont fait l'objet d'une évaluation indépendante au moment de leur acquisition. Certains événements importants, tels qu'une reconnaissance spéciale ou le décès de l'artiste, peuvent modifier la valeur de l'évaluation. La direction surveille les événements importants et procède à des évaluations indépendantes selon les besoins. La valeur totale des actifs de la Banque d'art est estimée à 71 millions de dollars au 31 mars 2016 (71 millions de dollars en 2015).

Selon les estimations, les valeurs résiduelles sont supérieures au prix coûtant; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art à leurs valeurs d'expertise.

10. Instruments de musique

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et neuf instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de treize instruments de musique, neuf prêtés par des donateurs anonymes et quatre prêtés par quatre autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2016 est évaluée à 53 860 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,29 au 31 mars 2016 (2015 - 53 050 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 770 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,27 au 31 mars 2015).

11. Excédent accumulé

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	124 445	122 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	12 000	2 000
Solde à la fin de l'exercice	136 445	124 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	25 743	24 926
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(12 000)	(2 000)
Excédent pour l'exercice	11 830	2 817
Solde à la fin de l'exercice	25 573	25 743
Total de l'excédent accumulé des activités	249 587	237 757
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	53 963	39 037
Variations de la juste valeur	(22 805)	14 926
Solde à la fin de l'exercice	31 158	53 963
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	280 745 \$	291 720 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. Revenus nets de placements réalisés

(en milliers de dollars)

	2016	2015
(Pertes) gains sur disposition de placements de portefeuille	(627) \$	1 767 \$
Transfert aux revenus reportés -		
contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(3 854)	(1 923)
Gains nets sur conversion de devises	319	310
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	26 697	13 074
Frais de gestion du portefeuille	(1 850)	(2 201)
	20 685 \$	11 027 \$

13. Résultats nets de la Banque d'art

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Revenus de location	1 205 \$	1 251 \$
Autres revenus	168	164
Disposition/dons d'actif de la Banque d'arts	(88)	(3)
Frais administratifs	(1 639)	(1 721)
Amortissement des autres immobilisations	(11)	(18)
	(365) \$	(327) \$

14. Commission canadienne pour l'UNESCO

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Dépenses de programmes	583 \$	700 \$
Programmes - contributions reçues	(11)	-
Frais administratifs	1 201	1 251
	1 773 \$	1 951 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie

(en milliers de dollars)

	2016	2015
(Augmentation) diminution des débiteurs	(43) \$	1 384 \$
Diminution des subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	(1 077)	(2 150)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	987	(1 045)
Diminution des revenus reportés	(184)	(416)
Variation nette	(317) \$	(2 227) \$

16. Obligations et engagements contractuels

A) SUBVENTIONS, PRIX ET PAIEMENTS AUX AUTEURS

Les subventions, prix et paiements aux auteurs se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions, prix et paiements de cette catégorie qui ont été approuvés avant le 31 mars 2016 totalisent 96 176 000 \$ (2015 : 132 650 000 \$). Les paiements futurs pour ces charges engagées au 31 mars 2016 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2017	80 937 \$
2018	9 055
2019	6 184

B) LOYER

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux loyers en date du 31 mars 2016 totalisent 81 372 000 \$ (2015 : 87 511 000 \$). Les paiements futurs reliés aux loyers au 31 mars 2016 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2017	4 251 \$
2018	4 326
2019	4 406
2020	4 260
2021	4 179
2022-2034	59 950

C) ENGAGEMENTS DE PLACEMENTS

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé, au 31 mars 2016, est de 22 389 000 \$ (2015 : 26 585 000 \$). Une portion de ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

D) AUTRES ENGAGEMENTS

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement au cours des années à venir. Les paiements futurs reliés à ces engagements au 31 mars 2016 totalisent 415 000 \$ (2015 : 852 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars sont comme suit :

	1 an	moins de 3 ans
Livraison des programmes de transfert	25 000 \$	- \$
Services à la communauté	166 000	20 000
Administration générale	158 000	22 000
Immobilisations corporelles	24 000	-

17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions, prix et paiements aux auteurs et autres dépenses totalisant 149 000 \$ (2015 : 282 000 \$) et a inscrit des revenus tirés de la location de ses actifs de la Banque d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 767 000 \$ (2015 : 736 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Débiteurs	328 \$	179 \$
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	5	165
Créditeurs et charges à payer	41	18
Revenus reportés	293	275

Tableau 1 - Subventions, prix et paiements aux auteurs par service

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Programmes d'aide aux arts et prix		
Musique	28 499 \$	28 195 \$
Théâtre	27 282	27 025
Lettres et éditions	24 637	24 249
Arts visuels	21 557	21 070
Danse	18 645	18 467
Arts médiatiques	14 594	14 720
Promotion de la diffusion	3 129	3 087
Inter-arts	2 788	2 563
Arts autochtones	2 095	1 324
Équité	1 460	1 858
Autres	1 081	1 010
Droit de prêt public	9 760	9 741
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	770
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	95
Autres prix et bourses < 50 000 \$	273	262
	157 440 \$	155 141 \$

Tableau 2 - Autres dépenses

(en milliers de dollars)

	2016			2015
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	12 384 \$	8 002 \$	20 386 \$	20 741 \$
Locaux	28	3 481	3 509	3 533
Comités des pairs et de consultation	2 559	-	2 559	2 516
Services professionnels et spéciaux	347	843	1 190	1 166
Amortissement	-	1 007	1 007	1 093
Gestion de l'information	78	772	850	1 211
Déplacements du personnel	421	109	530	594
Présentations des prix	453	-	453	325
Communications	2	294	296	420
Impression, publication et reprographie	5	271	276	341
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	76	152	228	259
Dépenses et matériel de bureau	4	198	202	249
Dépenses diverses	-	19	19	13
	16 357 \$	15 148 \$	31 505 \$	32 461 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Recherche et consultation	912 \$	969 \$
Partenariat et réseautage	551	738
Coûts des événements	325	331
	1 788 \$	2 038 \$